

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2010



METROPOLE TELEVISION – M6
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 51 582 182 €
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Semestre clos le 30 JUIN 2010
(L 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier
Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Nous vous présentons le rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 Juin 2010, établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il sera notamment disponible sur le site de notre société www.groupem6.fr

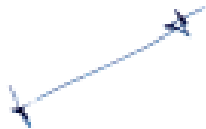
SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE	4
A. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE	5
1. Environnement structurel et conjoncturel	5
1.1. Équipement et audiences	5
1.2. Environnement économique et données sur les principaux marchés du Groupe	6
a) Marché publicitaire	6
b) Données sur les autres marchés du Groupe	7
1.3. Environnement réglementaire et concurrentiel	7
2. Performances du Groupe	10
2.1. Antenne M6	10
2.2. Chaînes numériques	10
2.3. Diversifications et Droits Audiovisuels	11
3. Autres faits marquants et événements significatifs survenus depuis le 1er janvier 2010	12
4. Capital et cours de bourse	13
B. INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	13
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	13
2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	15
3. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	16
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	17
C. EVENEMENTS POST - CLOTURE	18
D. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DES PRINCIPALES INCERTITUDES	18
1. Risques et incertitudes concernant le semestre écoulé	18
2. Risques et incertitudes concernant le second semestre	19
E. PARTIES LIEES	19
F. INFORMATION SECTORIELLE	19
Comptes semestriels consolidés résumés	21
Annexe aux comptes semestriels consolidés résumés	28
Rapport des Commissaires aux Comptes	58

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 à 20 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Neuilly sur Seine le 27 juillet 2010



Nicolas de Tavernost
Président du Directoire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2010

A. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE

1. Environnement structurel et conjoncturel

1.1. Équipement et audiences

Au cours du 1^{er} semestre 2010, l'équipement des foyers français en offre de télévision multi-chaînes s'est poursuivi, notamment sous l'impulsion de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) et de la réception TV par ADSL.

L'équipement des foyers par mode de réception est désormais le suivant (*source : société et Médiamétrie*)

Equipement des foyers français par mode de réception

en % des foyers français	1er semestre 2008	1er semestre 2009	1er semestre 2010
Analogique seul (offre restreinte)	36.1%	18.0%	11.4%
TNT Gratuite	26.6%	42.0%	47.6%
Abonnés CabSat et ADSL payant	25.8%	26.0%	24.8%
Réception TV ADSL gratuit	11.6%	14.0%	16.2%
Total foyers équipés TV	100.0%	100.0%	100.0%

Avec 47,6% des foyers français désormais équipés en TNT gratuite, contre environ 42,0% au 1^{er} semestre 2009, l'offre de TNT gratuite constitue le principal moteur de la numérisation et de l'accès à une offre multi-chaînes.

Si la réception TV par ADSL gratuit poursuit elle aussi sa progression, avec 16,2% des foyers équipés, le nombre de foyers français abonnés à une offre payante (réception par câble, satellite ou ADSL) enregistre une légère décline. Enfin, les foyers dépendant exclusivement de l'accès hertzien analogique terrestre, et donc ayant accès à une offre restreinte en nombre de chaînes, sont en forte régression, ne représentant plus que 11,4% des foyers français au 1^{er} semestre 2010, contre 36.1% deux ans auparavant.

Le déploiement de la couverture TNT s'est accompagné en 2009 des premières extinctions du signal analogique. Après une première expérimentation à Coulommiers, première ville où le signal analogique a été éteint le 4 février 2009, Kayserberg en Alsace, puis Cherbourg et le Nord Cotentin ont basculé au « tout numérique ».

Au 1^{er} semestre 2010, l'Alsace (2 février), la Basse Normandie (9 mars), les Pays de Loire (18 mai) et la Bretagne (8 juin) ont déjà basculé en diffusion numérique exclusive.

D'ici le 31 décembre 2010, 11 des 24 régions (hors Dom Com) du schéma national d'arrêt de la diffusion en analogique seront progressivement passées une à une vers le tout numérique (Champagne-Ardenne et Lorraine le 28 septembre, Centre et Poitou-Charentes le 19 octobre, Bourgogne et Franche Comté le 16 novembre, Nord-Pas de Calais pour le calendrier général le 7 décembre). La date du 30 novembre 2011 a été programmée par la loi pour la finalisation de l'extinction complète de la diffusion analogique ("switch-off").

M6 participe activement à la gestion de ce changement important pour l'ensemble des téléspectateurs en étant associé à hauteur de 10% dans le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique. Ce GIP a pour objet d'accompagner le processus d'extinction en engageant toutes les opérations nécessaires (communication, formation, études techniques) à la réussite du projet.

Cette évolution de l'équipement se traduit par une poursuite de la fragmentation des audiences entre les chaînes analogiques historiques et principalement les chaînes de la TNT.

Au 1^{er} semestre 2010, les six grandes chaînes concentrent désormais 68,8% des parts d'audience (4 ans et plus) contre 73% au 1^{er} semestre 2009 ; parallèlement, les « Autres TV », qui comprennent les chaînes de la TNT, de l'ADSL, du câble et satellite, agrègent 31,2 % des parts d'audience (4 ans et plus) contre 27,0% au 1^{er} semestre 2009. A elles seules, les chaînes de l'offre gratuite de TNT représentent au 1^{er} semestre 2010 18,9% de part d'audience contre 14,3% au 1^{er} semestre 2009 (*source : Médiamétrie, 4 ans et plus*).

1.2. Environnement économique et données sur les principaux marchés du Groupe

Au 1^{er} semestre 2010, l'environnement macro-économique est demeuré fragile, affecté par de nouvelles craintes portant notamment sur le poids de l'endettement public et les risques souverains associés, ayant entraîné dans certains pays de la zone euro l'annonce de premiers plans de redressement des comptes publics. Ces mesures de rééquilibrage sont susceptibles d'impacter négativement la reprise de la croissance économique. Celle-ci reste hésitante en France, avec une demande interne relativement atone. La consommation des ménages en particulier s'est avérée peu dynamique, traduisant une prudence face au risque de chômage et de regain inflationniste. (*selon Insee, note de conjoncture Juin 2010*).

a) Marché publicitaire

Dans ce contexte, le marché publicitaire en France a été marqué par une reprise progressive des dépenses des annonceurs sur la majorité des supports medias, et notamment sur les grandes chaînes de télévision. Cette tendance s'est traduite par des volumes publicitaires en progression (hausse du temps de publicité), permettant de réduire le déséquilibre constaté en 2009 entre l'offre et la demande d'espaces publicitaires, qui avait occasionné des effets volume et prix défavorables.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, les investissements bruts (avant remises et dégressifs) publicitaires du marché télévisé se sont élevés à 3,82 milliards d'euros, en croissance de +17,3% sur un an, avec la répartition suivante :

	Chaînes hertziennes historiques	Chaînes gratuites de la TNT	Chaînes de l'ADSL, du câble et du satellite	Total chaînes
Investissements bruts (en K€)	2 603 076	856 766	361 587	3 821 429
Croissance (en %) vs. 1 ^{er} semestre 2009	+ 13,3%	+38,4 %	+6,1%	+17,3%
Part de marché brute (en %)	68,1%	22,4%	9,5%	100%

Source : Kantar Media, chaînes hertziennes hors parrainage et chaînes régionales, 1^{er} semestre 2010

La progression des investissements publicitaires sur les chaînes de la TNT gratuite se poursuit, même si le rythme ralentit (+38,4 % vs. +64,2% au 1^{er} semestre 2009), tandis que les grandes chaînes nationales, qui avaient reculé au 1^{er} semestre 2009 (-12,2%), renouent avec la croissance (+13,3%). Enfin, les chaînes de l'offre payante enregistrent elles aussi à nouveau une progression de leurs investissements publicitaires bruts (+6,1%).

Le Groupe M6 estime qu'en données nettes, les investissements publicitaires en télévision auraient progressé de l'ordre de +11% au 1^{er} semestre 2010, se comparant à une baisse de l'ordre de -19% au premier semestre 2009.

b) Données sur les autres marchés du Groupe¹

■ Cinéma et vidéo : des marchés bien orientés sur le début d'année

Les estimations CNC portant sur la fréquentation cinématographique des six premiers mois de l'année font ressortir une hausse de +8,9% de cette fréquentation, avec 104,15 millions d'entrées réalisées.

Selon le baromètre vidéo CNC-GfK (1^{er} trimestre 2010), les ventes de vidéos en France ont progressé de +7,5% en volume (unités) et de +3,2% en valeur (chiffre d'affaires), sous l'effet d'une progression des ventes des supports haute définition mais aussi d'une stabilisation du chiffre d'affaires du DVD.

■ Vente à distance : une croissance soutenue des ventes sur Internet au 1^{er} trimestre

Le bilan des ventes sur Internet au 1^{er} trimestre 2010, publié par la Fevad, fait ressortir une croissance de 30% sur un an. Le nombre de cyber-acheteurs a progressé de 15% au cours de ce trimestre, soit 3,4 millions de nouveaux consommateurs sur Internet, portant leur nombre total à plus de 25 millions.

La progression du nombre de sites, et donc de l'offre, se poursuit, avec près de 67 000 sites marchands actifs recensés (+32% sur un an).

■ Internet : de nouvelles habitudes de consommation

En mai 2010, plus de 36 millions de personnes (âgées de 11 ans et plus) se sont connectées à Internet au cours du dernier mois, soit 67,7% de la population. Le nombre d'internautes progresse de +10% par rapport à mai 2009 (*source : Médiamétrie//NetRatings – mai 2010*).

Par ailleurs, l'étude Global TV, publiée en mars 2010 (*source Global TV, octobre-novembre 2009, copyright Médiamétrie*), a confirmé que les habitudes de consommation de la télévision en délinéarisé se généralisent, avec notamment le développement de la télévision de rattrapage (catch-up TV) : plus de 10,6 millions de personnes ont déjà regardé ou revu un programme TV, via les services des chaînes disponibles sur téléviseur ou sur Internet.

1.3. Environnement réglementaire et concurrentiel

Les principaux événements récents concernant l'environnement réglementaire et concurrentiel du Groupe sont mentionnés ci-après. Ils complètent et mettent à jour la lecture de l'ensemble des informations détaillées dans le Document de Référence 2009 enregistré auprès de l'AMF en

¹ Les données recueillies correspondent aux données disponibles à la date d'établissement du présent rapport et ne couvrent donc pas, dans leur majorité, l'ensemble du 1^{er} semestre 2010.

date du 26 mars 2010 et disponible sur le site www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société www.groupeM6.fr.

- **Obligations en matière de production audiovisuelle (obligations d'investissement)**

Dans le cadre de la modification des relations entre les producteurs et les diffuseurs, M6 a conclu le 25 novembre 2008 un accord interprofessionnel avec les représentants de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA), le Syndicat des agences de presse télévisée (SATEV) et le Syndicat des producteurs indépendants (SPI), définissant le nouveau régime de contribution de M6 à la production audiovisuelle. Les dispositions de l'ensemble des accords conclus par les différentes chaînes ont donné lieu à des modifications d'ordre législatif puis à une première modification réglementaire en date du 21 octobre 2009. Un nouvel avenant à la convention de M6 a été approuvé avec le CSA le 21 janvier 2010. Il retranscrit principalement les modalités des accords professionnels sur la contribution de la chaîne à la production des œuvres audiovisuelles négociés en 2008 et qui avaient donné lieu à une modification réglementaire.

En parallèle, se sont tenues des négociations entre les chaînes de la TNT gratuites et ces mêmes syndicats, qui ont donné lieu à un accord interprofessionnel en date du 22 octobre 2009, réaménageant le régime de contribution de ces chaînes, et donc de W9, en matière d'obligations d'investissements, notamment en production indépendante. Cet accord instaure une obligation générale d'investissements et prévoit une montée en charge du financement sur la période 2010-2014, avec un critère de taille de la chaîne (niveau de chiffre d'affaires). A l'issue de cette période, les obligations des chaînes seront alignées sur celles des chaînes historiques. Une part d'investissement dédiée à la production indépendante est également définie avec une montée en charge progressive.

Enfin, des négociations ont été menées sur ce même sujet avec les chaînes de la TNT payante, et ont abouti à un accord interprofessionnel signé le 10 février 2010.

Le décret en date du 2 juillet 2010 traduit ces trois accords relatifs aux chaînes gratuites et payantes de la télévision hertzienne numérique.

S'agissant des obligations d'investissement des chaînes du câble et du satellite, un accord a été signé entre l'ACCeS (Association des Chaînes Conventionnées Éditrices de Services) et les syndicats de producteurs le 22 octobre 2009. Le Groupe M6 n'y a pas participé mais devra, suite à la publication du décret relatif à ces services en date du 27 avril 2010, modifier certaines obligations de ses chaînes conventionnées.

- **Télévision Mobile Personnelle (TMP)**

Le 27 mai 2008, suite à l'appel d'offres lancé par le CSA, le Groupe M6 a obtenu l'attribution de deux fréquences de télévision mobile personnelle (TMP) pour les chaînes M6 et W9, démontrant ainsi sa volonté d'être présent sur tous les supports de diffusion disponibles, afin de rendre ses contenus accessibles au plus grand nombre de téléspectateurs. Les avenants autorisant l'usage de ressources radioélectriques en télévision mobile personnelle ont été signés par les chaînes du Groupe avec le CSA en 2010. Des négociations portant sur les conditions de distribution de l'offre TMP se poursuivent entre l'ensemble des éditeurs concernés et l'opérateur TDF, avec pour objectif la signature d'un accord à l'automne 2010.

- **TNT Payante et Haute Définition**

A l'issue de la consultation publique qu'il avait lancée en 2009 sur l'utilisation des fréquences libérées par deux chaînes de la TNT payante, le CSA souhaitait qu'une partie de la ressource des

multiplex R3 et R7 soit affectée à des chaînes de TNT payante et des chaînes diffusées en haute définition.

Le CSA a ainsi annoncé le 21 juillet 2010 :

- le lancement d'un appel à candidatures pour la diffusion d'une chaîne payante sur la TNT sur le multiplexe R3 (multiplexe dont la ressource restant disponible sera affectée à des services de médias audiovisuels à la demande par appel à candidature),
- le lancement au 3ème trimestre 2010 de deux appels à candidatures pour le multiplexe R7 (deux chaînes payantes et deux chaînes gratuites en Haute Définition).

▪ Ouverture à la concurrence et régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne

La loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, adoptée le 12 mai 2010, vise à ouvrir à la concurrence, de manière maîtrisée, les jeux d'argent et de hasard sur Internet, avec l'obtention d'agrément par de nouveaux opérateurs. Le CSA a adopté le 18 mai 2010 une délibération, valable dans un premier temps jusqu'au 31 janvier 2011, relative aux conditions de diffusion, par les services de télévision et de radio, des communications commerciales en faveur des opérateurs de jeux d'argent et de hasard en ligne. La délibération autorise les messages publicitaires, le parrainage et le placement de produit sur les services et dans les programmes autres que ceux présentés comme s'adressant aux mineurs, ainsi que durant les trente minutes précédant et suivant la diffusion de ces programmes. Elle comporte également des dispositions relatives à l'identification de ces communications commerciales.

▪ Services de Médias Audiovisuels à la demande (SMAAd)

En application de la loi du 5 mars 2009, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC, ex direction du développement des médias) et le CSA ont lancé plusieurs consultations sur les services de médias audiovisuels à la demande auxquelles M6 a participé. La DGMIC a ainsi préparé un projet de décret concernant la contribution des services de médias audiovisuels à la demande à la production cinématographique et audiovisuelle, dont la parution est imminente et l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2011. Pour sa part, le CSA a soumis à consultation un projet de délibération sur la protection de l'enfance, la déontologie et l'accessibilité des programmes sur ces services.

▪ Loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision

La loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision supprime la publicité commerciale sur les antennes nationales de France Télévisions entre 20h00 et 06h00 à compter du 5 janvier 2009, et instaure une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision. La loi prévoit une suppression de la publicité commerciale sur France Télévisions également en journée à compter de 2012. Néanmoins, la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale s'est engagée dans une réflexion sur le financement des chaînes publiques et a créé le 26 mai 2010 un groupe de travail consacré à l'avenir de la publicité sur ses antennes.

▪ Opération de rachat de TMC et NT1

Le groupe TF1 a racheté respectivement 80% et 100% des parts des chaînes numériques gratuites TMC et NT1. Cette opération de concentration a été validée sous conditions par l'Autorité de la Concurrence le 26 janvier 2010 puis par le CSA le 23 mars 2010. Le Groupe M6 a engagé un recours et un référé suspension contre ces deux décisions : le référé a été rejeté en avril, le Conseil d'État jugeant qu'il n'y avait pas d'urgence à statuer sur ce rachat ; le jugement au fond n'a pas encore été rendu et devrait l'être au dernier trimestre 2010.

2. Performances du Groupe

Le Groupe M6 a poursuivi au 1^{er} semestre 2010 sa stratégie de croissance rentable sur l'ensemble de ses activités.

Dans la continuité des exercices précédents, les contenus ont été au cœur du développement, en vue de conforter la position de la famille de chaînes, dans un environnement de marché en pleine mutation, marqué par le développement rapide de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la fragmentation des audiences, ainsi que par les premiers mouvements de concentration sur ce marché.

De même, le Groupe a déployé de nouvelles initiatives (carte Mozaïc M6 fin 2009, signature d'un accord de partenariat dans le domaine des jeux en ligne au 1^{er} semestre 2010 avec Mangas Gaming, opérateur de BetClic et Everest) visant à renforcer son modèle de revenus équilibrés, permettant de développer les recettes non publicitaires en s'appuyant notamment sur la force des marques du Groupe et sur ses savoir-faire en matière d'acquisitions de droits audiovisuels, de produits dérivés et de licences ou encore de services et d'offres interactives.

2.1. Antenne M6

La part d'audience (4 ans et plus, journée entière) de la chaîne M6 a enregistré une baisse limitée de 0,5 point sur le 1^{er} semestre 2010 à 10,4%, dans un environnement toujours caractérisé par une pression concurrentielle forte sur les chaînes historiques du fait de la fragmentation.

Dans ce contexte, la chaîne a poursuivi sa stratégie visant à conforter sa position et ses audiences aux heures de grande écoute, sachant que plus de 95% des investissements publicitaires sur les chaînes de télévision nationales sont concentrés entre midi et minuit.

Les marques fortes de l'antenne sur ces tranches horaires ont enregistré de nouveaux succès d'audience (« *Un dîner presque parfait* », « *L'amour est dans le pré* », « *Capital* », « *Pékin Express* », « *Enquête Exclusive* »), de même que leurs déclinaisons (« *Le Combat des Régions* », « *Capital Terre* », « *Enquête Exclusive grand format* », ...). Le savoir-faire des sociétés de production du Groupe s'est aussi traduit par les bonnes performances de l'émission « *Top Chef* », qui a su attirer tout au long de sa diffusion un public sans cesse plus nombreux (3,5 millions de téléspectateurs en moyenne sur les 7 soirées, dont 4,3 millions pour la finale).

2.2. Chaînes numériques

Le Groupe M6 a accentué son développement sur la TNT gratuite grâce à W9, dont les performances d'audience se sont amplifiées. La chaîne a atteint une part d'audience moyenne au 1^{er} semestre 2010 de 2,9% contre 2,3% au 1^{er} semestre 2009 (4 ans et plus, *source Médiamétrie*).

S'affirmant comme une des premières chaînes de la TNT, W9 a par ailleurs confirmé son positionnement de leader sur les principales cibles commerciales de moins de 50 ans. Aux côtés des films (« *Hellboy* », avec 1,4 million de téléspectateurs), les magazines (« *Vies croisées* », « *Enquête d'action* ») ainsi que le sport (UEFA Europa League) figurent parmi les meilleures audiences du semestre.

Dans l'univers de la télévision payante, les chaînes du Groupe ont conforté leurs succès, notamment (*Mediamétrie Mediamat thématik vague 19, mars-juin 2010*) :

- Paris Première, qui se classe au deuxième rang des 84 chaînes payantes auprès des 4 ans et +,
- Téva, dont la part d'audience de 1,0% sur les femmes de moins de 50 ans, lui permet de confirmer sa place de leader sur son cœur de cible.

2.3. Diversifications et Droits Audiovisuels

Les diversifications et droits audiovisuels ont connu un semestre marqué par de bonnes performances sur l'ensemble des activités.

Le pôle Droits Audiovisuels a bénéficié, au cours du 1^{er} semestre, du succès des sorties en vidéo de « *Twilight Tentation* » et de « *Démineurs* », avec respectivement 861 000 et 163 000 DVD vendus (plus 74 000 et 40 000 Blu-Ray), contrebalançant ainsi la relative déception du film *Nine*, sorti en salles début mars. Le calendrier des sorties en salles au premier semestre 2010 a été par ailleurs moins fourni que sur la même période en 2009 (4 sorties et une reprise contre 8 sorties).

Le pôle Interactivité a vu sa croissance essentiellement tirée par :

- La reprise de la publicité, dont ont bénéficié les sites internet et portails thématiques du Groupe, mais aussi les services gratuits de télévision de rattrapage, M6 Replay et W9 Replay. Les sites du Groupe M6 ont enregistré 11,9 millions de visiteurs uniques (*source : Médiamétrie//NetRatings – mai 2010*). M6 Replay et W9 Replay, qui permettent de retrouver les programmes phares des deux chaînes pendant 7 à 15 jours suivant leur diffusion à l'antenne, ont accru leur distribution. M6 Replay est ainsi présent sur PC et sur la quasi-totalité des offres de TV par câble, ASDL et Satellite en France, et réalise de 15 à 20 millions de vidéos vues par mois. Depuis fin juin 2010, W9 Replay, jusqu'alors uniquement disponible sur PC, est aussi présent, comme M6 Replay, sur la Freebox TV et la Alicebox.
- Le dynamisme de la licence de MVNO M6 Mobile by Orange, qui compte plus de 1,8 million de clients.
- L'attractivité des sites communautaires, notamment Habbo.

Les activités de Ventadis (Vente à Distance) ont été soutenues par la progression du niveau d'activité sur le site de commerce électronique Mistergooddeal. Grâce à un effet mix produit, le téléachat (Home Shopping Services) a quant à lui significativement contribué à l'amélioration de la rentabilité du pôle sur le semestre. Par ailleurs, les potentiels d'optimisation issus du rapprochement de ces deux entités continuent d'être exploités, et la ré-internalisation de la logistique a été finalisée. Ventadis a d'ailleurs obtenu début juin 2010 la Certification Qualité AFAQ ISO 9001 pour ses activités de « supply chain » : relation client, logistique et centre de distribution de Chilly-Mazarin. Cette certification marque la volonté du Groupe de maîtriser au mieux sa chaîne logistique et de renforcer sa relation de confiance avec ses clients. Dans ce cadre, de nouveaux points d'enlèvement ont été ouverts au cours du 1^{er} semestre.

Les activités de M6 Interactions (disques, collections et licences) renouent avec la croissance.

Enfin, le Football Club des Girondins de Bordeaux a terminé la saison 2009-2010 en 6^{ème} position de la Ligue 1, alors que le Club était champion de France la saison précédente. Cette place n'est pas qualificative pour la Ligue des Champions, à laquelle le F.C.G.B a participé deux années consécutives. Cette non-participation aura un impact important sur les recettes de Club (voir § D.2 du présent rapport), alors que le F.C.G.B a réalisé un beau parcours dans cette compétition fin 2009-début 2010 en atteignant les quarts de finale.

Enfin, le Football Club des Girondins de Bordeaux (F.C.G.B) a depuis fin mai un nouvel

entraîneur, Jean Tigana, en remplacement de l'entraîneur précédent Laurent Blanc et de son adjoint, qui ont mis fin à leur contrat avant l'échéance pour répondre favorablement à la proposition de la Fédération Française de Football (F.F.F) d'encadrer l'équipe de France, ce qui s'est traduit par un protocole d'accord avec la FFF.

3. Autres faits marquants et événements significatifs survenus depuis le 1er janvier 2010

Le 1er février 2010, le Groupe M6 a exercé, conformément au calendrier défini par le protocole d'accord conclu en date du 4 janvier 2007, l'option de vente détenue sur Vivendi et portant sur 5,1% du capital de Canal+ France. Cet exercice a entraîné le paiement par Vivendi du prix minimum garanti de 384,2 M€ en date du 22 février 2010.

Le 8 avril 2010, le Groupe a annoncé avoir conclu un partenariat stratégique avec Mangas Gaming, opérateur de BetClic et d'Everest, dans la perspective de l'ouverture des jeux en ligne (poker et paris sportifs), dont la mise en œuvre s'est faite progressivement après l'obtention des agréments demandés par BetClic et Everest. Cet accord global d'une durée de quatre ans, est construit autour du parrainage d'émissions de poker et de sport, du développement de contenus innovants portés par des figures des antennes du Groupe et d'une intégration des services de poker et de paris en ligne de BetClic et Everest au sein des sites du Groupe M6.

Dans le contexte de la désignation de la France comme pays organisateur de l'Euro 2016, annoncée le 28 mai 2010 par l'UEFA, la construction d'un nouveau stade à Bordeaux est envisagée sous la forme d'un Partenariat Public Privé piloté par la ville de Bordeaux. Une participation du F.C.G.B au financement de cet investissement public, cofinancé par l'État et les collectivités locales, est à l'étude dans le cadre de la concession de l'exploitation du nouvel équipement sur une durée indicative de 30 ans, en excluant tout risque de construction et de maintenance.

Concernant les principales procédures judiciaires et d'arbitrage mentionnées dans le document de référence 2009, les faits suivants sont à noter :

Décrochages publicitaires de M6 en Suisse

Le 12 janvier 2010, le Tribunal fédéral (plus haute instance judiciaire helvétique) a annoncé avoir rejeté la plainte introduite par la société publique de télévision SSR contre Métropole Télévision (M6). La SSR estimait que la diffusion dans la confédération des programmes de M6 au moyen d'un signal permettant d'intégrer des fenêtres publicitaires spécifiques pour la Suisse romande violait des droits exclusifs acquis par la TSR pour des films et des séries. Pour le Tribunal fédéral, cette pratique "ne constitue ni une violation de la loi fédérale sur le droit d'auteur, ni une violation de la loi fédérale contre la concurrence déloyale". Ce jugement conforte le Groupe dans son analyse réalisée sur les risques relatifs à ce litige. A ce jour, aucun recours ou aucune nouvelle action judiciaire relative à cette affaire n'a été engagé par la SSR ou un tiers.

Notification de griefs par le Conseil de la Concurrence

Le 7 janvier 2009, les parties à l'opération de concentration TPS-CanalSat pour constituer Canal + France ont fait l'objet de la part du Conseil de la Concurrence, devenu Autorité de la Concurrence, d'une notification de griefs, le rapporteur du Conseil considérant que certaines clauses de l'accord seraient critiquables au regard du droit de la Concurrence. Les observations récapitulatives de Métropole Télévision au rapport et au rapport complémentaire établis par le rapporteur de l'Autorité ont été remises le 17 juin 2010. L'audience a eu lieu le 7 juillet 2010. L'Autorité de la Concurrence devrait rendre sa décision avant la clôture de l'exercice 2010.

Les risques financiers résultant de l'ensemble des affaires en cours, dont les plus significatives sont décrites ci-dessus, ont été estimés prudemment et provisionnés si nécessaire dans les comptes du Groupe.

À la connaissance de la société, aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2010, susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

4. Capital et cours de bourse

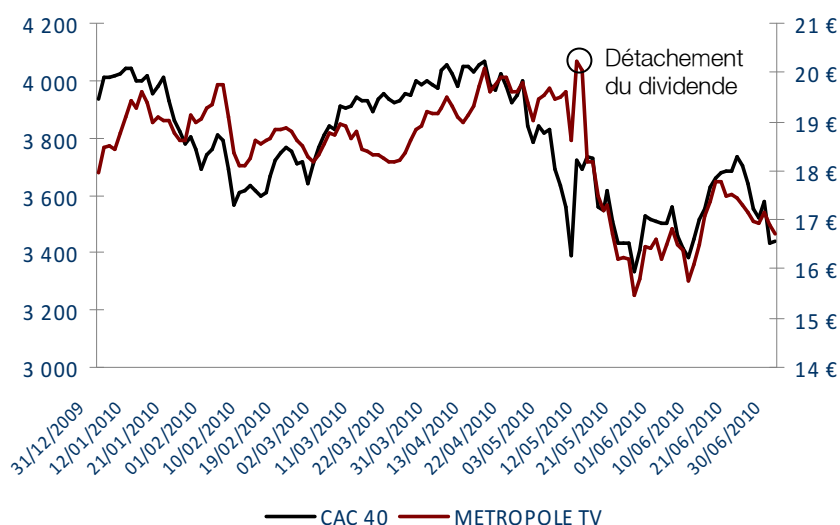
Suite à l'exercice en mai 2010 de 766 options de souscription (plan du 6 mai 2008), le capital social de la société est composé au 30 juin 2010 de 128 955 456 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit un capital social de 51 582 182,4 €. Par ailleurs, suite à l'exercice de 950 options de souscription de ce même plan en juillet 2010, le capital social de la société sera porté à 128 956 406 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit un capital social de 51 582 562,40 €.

Les formalités juridiques de constatation de cette augmentation de capital seront effectuées selon la réglementation en vigueur.

Sur le 1^{er} semestre 2010, le cours de bourse de M6 a enregistré une baisse de 7,04% (calcul sur la base du cours de clôture à fin 2009), tandis que le CAC 40 marquait un recul de -12,54% sur la même période. Le cours de bourse a été ajusté du montant du dividende (2,35 € par action) lors du détachement en date du 12 mai.

Evolution du cours de l'action M6 Métropole TV et du CAC 40 – 1^{er} semestre 2010

Source : Euronext



B. INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Présentation synthétique

en M€	30 juin 2009	30 juin 2010	% variation
Chiffre d'affaires consolidé	678.3	742.1	+9.4%
dont revenus publicitaires chaîne M6	315.2	338.5	+7.4%
dont autres revenus publicitaires	55.6	69.3	+24.6%
<i>sous-total revenus publicitaires Groupe</i>	<i>370.8</i>	<i>407.8</i>	<i>+10.0%</i>
dont revenus non publicitaires	307.5	334.3	+8.7%
Résultat opérationnel courant (EBITA) consolidé	107.5	132.5	+23.3%
Résultat opérationnel (EBIT) consolidé	106.8	131.8	+23.4%
Résultat financier y.c. variation de la juste valeur de l'actif C+ France (*)	10.5	0.4	-96.2%
Impôts différés et exigibles	-36.9	-48.5	+31.2%
Résultat net de la période attribuable au Groupe (*)	80.1	84.4	+5.5%

(*) Le Groupe n'a pas comptabilisé sur le 1er semestre 2010 de variation de juste valeur de l'actif Canal+France, dont la cession a été réalisée en février 2010. Au 1er semestre 2009, cette variation s'élevait à +10.5 M€. Le Résultat net de la période attribuable au Groupe, retraité de cette variation, serait en croissance de +21.0% au 30 juin 2010.

Sur le premier semestre de l'exercice 2010, le Groupe M6 a enregistré une croissance de +9.4% de son chiffre d'affaires consolidé, qui s'établit 742,1 M€. Toutes les activités ont confirmé leur dynamisme : le chiffre d'affaires publicitaire du Groupe (chaîne M6, chaînes numériques, Internet) progresse de +10,0% au 30 juin 2010, tandis que les revenus non publicitaires sont quant à eux en croissance de +8,7%.

Par segment, les évolutions sont les suivantes :

en M€	1er Trimestre			2ème Trimestre			1er Semestre		
	2009	2010	%	2009	2010	%	2009	2010	%
Antenne M6	148.2	151.9	+2.5%	170.0	190.9	+12.3%	318.2	342.8	+7.7%
Chaînes Numériques	32.6	36.3	+11.4%	37.9	45.4	+19.6%	70.5	81.7	+15.8%
Diversifications et Droits audiovisuels	146.6	172.9	+18.0%	142.9	144.7	+1.3%	289.5	317.5	+9.7%
Chiffre d'affaires consolidé	327.4	361.1	+10.3%	350.9	381.0	+8.6%	678.3	742.1	+9.4%

La reprise publicitaire amorcée en mars 2010 sur la chaîne M6 s'est amplifiée au second trimestre, avec une croissance de +12,0% des revenus publicitaires, qui a bénéficié d'un effet de base favorable. Au total sur le semestre, les revenus publicitaires de la chaîne progressent de +7,4%.

Le chiffre d'affaires des chaînes numériques du Groupe (recettes publicitaires et recettes de distribution) est en hausse de +15,8%, principalement sous l'impulsion de W9, qui a conforté sa position de chaîne de la TNT la plus investie par les annonceurs au 1^{er} semestre 2010. (*Investissements publicitaires bruts, source Kantar Media*).

Le chiffre d'affaires des Diversifications et Droits Audiovisuels progresse de +9,7% à 317,5 M€, essentiellement tiré par les droits audiovisuels, le pôle Ventadis et les activités Interactives (succès de M6 mobile by Orange, M6 Replay,...).

Le résultat opérationnel courant (EBITA) consolidé s'établit à 132,5 M€, en hausse de +23,3% (voir commentaire infra sur l'impact de la réforme de la taxe professionnelle). La marge opérationnelle courante consolidée atteint ainsi 17,9% contre 15,8% au 30 juin 2009, en progression de +2,1 points.

Par segment, les évolutions sont les suivantes :

Antenne M6 : Le coût de la grille s'établit à 156,3 M€, en progression maîtrisée de +5,3%. L'antenne M6 (chaîne, régie et filiales de production) dégage un EBITA de 86,0 M€, soit une marge opérationnelle courante (EBITA/CA) de 25,1% en progression de 1,8 point.

Chaînes numériques : La contribution des chaînes numériques à l'EBITA consolidé progresse de +21,5% pour atteindre 14,7 M€, soit une marge opérationnelle courante de 18,0%.

Diversifications et droits audiovisuels : La contribution à l'EBITA consolidé atteint 32,3 M€, en croissance de +42,9%, bénéficiant d'une progression du résultat opérationnel de l'ensemble des activités (hors F.C.G.B), et plus particulièrement du Pôle Ventadis. Le niveau de marge opérationnelle courante est en hausse de 2,4 points à 10,2%.

Enfin, les charges du Groupe non affectées directement aux activités opérationnelles pèsent pour -0,5 M€ contre -1,3 M€ au 30 juin 2009.

Ainsi, l'activité télévision (M6 et chaînes numériques) ainsi que l'ensemble des activités de droits audiovisuels et de diversifications, sont elles toutes en progression sensible, que ce soit en chiffre d'affaires ou en résultat opérationnel courant (hors F.C.G.B), validant la stratégie du Groupe alliant croissance et rentabilité.

Au 30 juin 2010 le résultat financier ressort à +0,4 M€, traduisant d'une part les produits de la trésorerie placée dans un environnement de taux dégradé par rapport à 2009, et d'autre part le coût de la juste valeur des couvertures de change. Au 30 juin 2009, le résultat financier s'élevait à 10,5 M€, exclusivement composé de la variation de la juste valeur de l'actif Canal + France, cédé en février 2010 pour sa valeur comptable.

Concernant le taux d'impôt du Groupe, la réforme de la taxe professionnelle a entraîné la classification d'une fraction de cette taxe en impôt sur le résultat à hauteur de 4,3 M€ (soit 2,8 M€ nets d'impôt) sur le 1er semestre, majorant ainsi l'EBITA du Groupe et le taux effectif d'impôt. Ce dernier ressort ainsi à 36,5% dont 34,4% au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le résultat net de la période attribuable au Groupe se monte à 84,4 M€, en croissance de +5,5%. La marge nette atteint 11,4% au 30 juin 2010 contre 10,3% au 30 juin 2009 (retraite pour 2009 de la réévaluation des titres Canal + France).

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Au 30 juin 2010, le total bilan s'établit à 1 256,8 M€ en recul de - 218,9 M€ (- 14,8%) par rapport au 31 décembre 2009.

Les actifs non courants s'élèvent à 351,7 M€, en légère baisse (- 9,8 M€ soit - 2,7%) par rapport à la clôture 2009.

Cette variation s'explique par un niveau d'amortissements et de dépréciation des actifs incorporels, constitués principalement des droits audiovisuels et des contrats de joueurs du FC Girondins de Bordeaux, supérieur aux investissements réalisés dans cette catégorie d'actifs. Les amortissements et dépréciations nets des actifs incorporels (hors goodwill) s'élèvent en effet à - 50,6 M€ quand les actifs acquis, et donc entrés au bilan, s'établissent à + 32,6 M€. Le solde de la variation (+ 8,2 M€) est essentiellement lié à la progression des actifs d'impôts différés (+ 5,9 M€)

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 649,4 M€ en très fort recul (- 379,2 M€ soit - 36,9%) par rapport au 31 décembre 2009.

Cette variation résulte essentiellement de la cession le 22 février 2010 de la participation de 5,1% dans Canal + France. Au 31 décembre 2009, cette participation était inscrite au bilan comme actif courant pour 384,2 M€.

Hormis Canal + France, les actifs courants n'ont globalement pas connu de variations significatives au cours du semestre (+ 5,0 M€ soit + 0,8%). L'augmentation des créances clients (+ 36,9 M€ soit + 14,4%), conséquence à la fois de la croissance du chiffre d'affaires (+ 9,4%) et de la saisonnalité des encaissements des créances publicitaires, est en effet compensée par une bonne optimisation du niveau de stocks (- 13,0 M€) et un recul des autres créances et actifs (- 19,9 M€).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 255,7 M€ et progressent de + 170,1 M€ par rapport au 31 décembre 2009.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 612,4 M€.

Leur variation (- 208,4 M€) s'explique par la distribution de dividendes (- 302,1 M€ dont - 192,8 M€ à titre exceptionnel suite à la cession de participation dans Canal + France), le résultat net du 1^{er} semestre (+ 84,4 M€) et la variation du nombre et de la valeur des actions propres détenues et constatées en diminution des capitaux propres (impact de + 8,9 M€).

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 644,7 M€ en légère baisse de - 10,3 M€ (- 1,6%).

La baisse s'explique principalement par le recul des dettes fournisseurs (- 10,0 M€) et dettes (courantes et non courantes) sur immobilisations (- 5,5 M€).

Au 30 juin 2010, aucune des lignes de crédit dont dispose le Groupe n'est utilisée.

3. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Au 30 juin 2010, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 846,2 M€ contre 835,8 M€ au 31 décembre 2009.

Cette augmentation non significative des engagements donnés (+ 9,9 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- Au cours de l'exercice 2009, les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont fortement augmenté sous l'effet de nouvelles acquisitions et des accords avec les sociétés de production. En revanche, au cours du premier semestre 2010, le niveau des engagements donnés est resté relativement stable (à 709,6 M€ en hausse de + 1,2%), l'inscription en stocks des droits amenés à être consommés ayant été globalement compensée par de nouveaux engagements, notamment dans le domaine des droits sportifs.
- Les engagements en lien avec les contrats de transport et de diffusion des chaînes s'élèvent à 80,5 M€ en baisse de - 12,1 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Cette baisse résulte principalement de l'exécution du contrat de diffusion analogique de la chaîne M6 (- 11,3 M€), la date de fin de contrat retenue correspondant à la date d'extinction du signal analogique prévue par la Loi (30 novembre 2011).

Au 30 juin 2010, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 65,2 M€ contre 84,8 M€ au 31 décembre 2009.

La variation est en majeure partie constituée d'engagements d'achat de droits audiovisuels donnés par des diffuseurs auprès des sociétés de production et distribution de droits audiovisuels du Groupe (– 2,8 M€), de recettes contractuellement garanties dans le cadre des autres activités de diversifications (– 1,8 M€) et de l'évolution (– 13,9 M€) des engagements au titre de la distribution des chaînes du Groupe, à mesure de l'exécution des contrats.

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'élèvent à + 130,9 M€ au 30 juin 2010 à un niveau très supérieur à celui relevé au 30 juin 2009 (+ 100,0 M€).

Cette progression résulte des évolutions suivantes :

- la capacité d'autofinancement avant impôt dégagée par le Groupe s'établit à 192,2 M€ en croissance de + 39,4 M€. Cette croissance résulte de la progression du résultat courant avant impôt (+ 26,3 M€, hors réévaluation au premier semestre 2009 de la participation dans Canal + France) et de charges comptables sans incidence sur la trésorerie telles que les amortissements et les provisions (+ 12,1 M€).
- la variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »), hors créance et dette d'impôt, se traduit par un emploi de la trésorerie pour – 12,0 M€, à un niveau inférieur à celui enregistré au premier semestre 2009 (– 31,3 M€). La croissance des créances d'exploitation, principalement en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires, a cependant été contenue grâce à une politique efficace de suivi et de relance des créances clients. L'impact en résultant sur la variation du BFR ressort ainsi à – 18,2 M€. En revanche, la gestion optimisée des stocks, notamment des droits de diffusion, a permis d'améliorer la variation du BFR de + 13,0 M€. Le solde de la variation (– 6,8 M€) concerne les dettes d'exploitation compte tenu de la croissance de l'activité et de l'impact résiduel de la mise en application de la loi dite LME sur les délais de règlement.
- le décaissement lié à l'impôt sur le résultat s'établit à – 49,3 M€ contre – 21,5 M€ au premier semestre 2009. Cette variation d'une période à une autre est le reflet de l'évolution de la charge d'impôt sur les sociétés exigible entre 2008 et 2009 (+ 30,4%), la charge d'une année donnée déterminant le solde d'impôt à régler en avril de l'année suivante et le niveau d'acomptes à verser dans ce même exercice. En outre, la CVAE, fraction de la Contribution Économique Territoriale (« CET », nouveau dispositif fiscal mis en œuvre suite à la réforme de la taxe professionnelle) dont la valeur ajoutée constitue l'assiette, est traitée comme un impôt sur le résultat. Les décaissements y afférents s'élèvent à environ – 4,0 M€.

Pour les six premiers mois de 2010, les flux de trésorerie affectés aux investissements constituent une ressource à hauteur de + 342,5 M€ alors qu'ils avaient consommé la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles pour – 32,8 M€ au cours du premier semestre 2009.

- Les investissements de croissance ou non récurrents se traduisent au titre des six premiers mois de 2010 par une ressource de + 380,2 M€, constituée par la cession de Canal + France à hauteur de 384,2 M€ ; au premier semestre 2009, les investissements de croissance ou non récurrents avaient eu un impact positif de + 0,5 M€, en lien notamment avec la cession de la participation du Groupe dans Annonce Jaunes.
- Les investissements plus récurrents (achats de droits par SND, achats et ventes de joueurs par le FC Girondins de Bordeaux, renouvellement des équipements techniques) affichent une relative stabilité à – 37,7 M€ au 30 juin 2010 contre – 33,3 M€ au 30 juin 2009.

Les flux de trésorerie résultant des opérations de financement constituent un emploi à hauteur de – 303,3 M€ quand ces flux s'établissaient à – 74,2 M€ au premier semestre 2009.

Cette variation de - 229,1 M€ s'explique comme suit :

- les dividendes versés sont en très forte progression (– 192,8 M€) à – 302,1 M€ sous le seul effet du dividende versé à titre exceptionnel suite à la cession de la participation de 5,1% dans Canal + France ;
- 40 M€ de lignes de crédit avaient été tirés au 30 juin 2009 (constituant ainsi une ressource) afin de répondre au besoin de financement du Groupe après le versement du dividende ; en 2010, aucune des lignes de crédit n'a été mobilisée ;
- le solde de la variation (+ 3,7 M€) se rapporte principalement aux décaissements liés aux opérations sur les actions propres (achats dans le cadre d'attribution et contrat de liquidité) ; en revanche, le Groupe n'a procédé à aucune acquisition d'actions propres en vue de leur annulation.

Le semestre se traduit donc par une nette augmentation de la trésorerie de + 170,0 M€ quand le premier semestre 2009 s'était conclu par une consommation de la trésorerie pour un montant total de – 7,0 M€.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent ainsi à + 255,7 M€ au 30 juin 2010 contre + 33,5 M€ au 30 juin 2009.

Le Groupe affiche donc une trésorerie nette de + 256,1 M€. Au 30 juin 2009, le Groupe supportait une dette nette de – 8,3 M€ compte tenu des lignes de crédit utilisées.

C. EVENEMENTS POST - CLOTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2010 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

D. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DES PRINCIPALES INCERTITUDES

1. Risques et incertitudes concernant le semestre écoulé

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis le Groupe sont détaillés dans le Document de Référence 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2010 et disponible sur le site www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société www.groupepm6.fr. Y sont notamment décrits les facteurs de risques, les assurances et les couvertures des risques ainsi que la méthode de provisionnement des risques et litiges.

Les évolutions récentes éventuelles concernant les litiges sont décrites dans le paragraphe A. 3 du présent rapport semestriel d'activité. Les risques financiers résultant des affaires en cours ont été estimés prudemment et provisionnés si nécessaire dans les comptes du Groupe. Par

ailleurs, une mise à jour des expositions, sensibilités et couvertures éventuelles des risques de marché est détaillée en note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

A la connaissance de la société, aucun événement survenu depuis le 1^{er} janvier 2010, hors éléments déjà mentionnés, ne modifie la description des principaux risques et incertitudes telle qu'effectuée dans le Document de Référence.

2. Risques et incertitudes concernant le second semestre

Les activités du Groupe sont pour partie soumises à des effets de saisonnalité, dont les principes généraux sont détaillés en note 5 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

Plus spécifiquement concernant l'exercice 2010, les éléments suivants peuvent être ajoutés :

- Compte tenu de la faible visibilité dont il dispose sur ses recettes publicitaires, le Groupe M6 n'est pas en mesure de fournir d'éléments précis à ce stade sur les tendances pour l'ensemble du second semestre. Néanmoins, le Groupe attire l'attention sur un effet de comparaison moins favorable sur la seconde partie de l'année que sur le semestre écoulé.
- Le coût des programmes de la chaîne M6 devrait s'établir dans une fourchette de 310 à 320 M€.
- Les résultats des chaînes numériques, et en particulier de W9, sont exposés à l'incertitude sur leurs recettes publicitaires et à un effet de saisonnalité sur les coûts de grille, lié à la mise en place en septembre des nouveaux programmes pour la saison.
- Le niveau de chiffre d'affaires du FC Girondins de Bordeaux sera significativement en retrait sur l'exercice, sous l'effet de la non-qualification du Club pour la Ligue des Champions. Ce recul sur l'année civile est estimé en première approche entre 15 M€ et 20 M€. Compte tenu de la structure de coût d'un club professionnel et notamment des aléas liés aux éventuels transferts de joueurs, le Groupe n'est pas en mesure d'indiquer à ce stade avec précision l'impact de ce recul de chiffre d'affaires sur la rentabilité du Club, qui devrait être significatif.

En conclusion, le Groupe souhaite donc rappeler que, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique actuel, de la saisonnalité traditionnelle de ses activités, le niveau de résultat courant opérationnel au 30 juin 2010 ne peut servir de base d'extrapolation pour ce même indicateur sur l'ensemble de l'exercice.

E. PARTIES LIEES

Les informations concernant les transactions réalisées avec les parties liées sont détaillées en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

F. INFORMATION SECTORIELLE

Antenne M6

	30/06/2010			30/06/2009			variation 2010/2009		
	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)
<i>En M€</i>									
Chaîne M6*	381.2	339.3	86.2	353.7	315.9	73.8	27.5	23.5	12.4
Filiales de production audiovisuelle et cinématographique	59.7	3.5	(0.2)	54.5	2.3	0.2	5.1	1.2	(0.4)
Eliminations intra-segment	(79.1)	-	-	(73.1)	-	-	(6.0)	-	-
Total Antenne M6	361.8	342.8	86.0	335.2	318.2	74.0	26.7	24.6	12.0

*y.c. M6 publicité (Régie)

Chaînes numériques

	30/06/2010			30/06/2009			variation 2010/2009		
	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)
<i>En M€</i>									
Total Chaînes Numériques	83.0	81.7	14.7	71.2	70.5	12.1	11.8	11.2	2.6

Diversifications et droits audiovisuels

	30/06/2010			30/06/2009			variation 2010/2009		
	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires hors Groupe	Résultat opérationnel courant (EBITA)
<i>En M€</i>									
Droits audiovisuels	65.0	54.0	2.7	55.4	46.1	(0.0)	9.7	7.9	2.7
Pôle Interactions	23.6	20.9	2.1	19.0	16.8	0.1	4.6	4.2	2.1
Pôle Ventadis	142.9	138.6	8.2	131.0	126.9	4.3	11.9	11.7	4.0
Pôle Interactivité	51.8	48.4	15.0	50.5	44.2	11.3	1.3	4.2	3.7
FCGB	56.0	55.6	4.3	56.2	55.5	7.0	(0.2)	0.1	(2.8)
Eliminations intra-segment	(9.0)	-	-	(7.8)	-	-	(1.2)	-	-
Total Diversifications & Droits Audiovisuels	330.2	317.5	32.3	304.2	289.5	22.6	26.1	28.0	9.7



METROPOLE TELEVISION – M6
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL
DE 51 582 182 €
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE – 92575 NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2010

A.	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30/06/2010	24
1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	24
2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	25
3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	26
4.	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	27
B.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	28
1.	FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	28
2.	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	28
3.	PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	28
4.	IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES	30
5.	SAISONNALITE	30

6.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	31
7.	INFORMATIONS SECTORIELLES	31
8.	AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	33
8.1.	Autres produits opérationnels	33
8.2.	Consommations et autres charges opérationnelles	33
8.3.	Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles	33
9.	REMUNERATIONS EN ACTIONS	33
10.	RESULTAT FINANCIER	36
11.	IMPÔT SUR LE RESULTAT	36
12.	RÉSULTAT PAR ACTION	38
13.	DIVIDENDES VERSÉS	38
14.	GOODWILL	39
15.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
16.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
17.	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	40
18.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	41
19.	STOCKS	41
20.	INSTRUMENTS FINANCIERS	41
20.1.	Risque de crédit	42
20.2.	Risque de liquidité	43
20.3.	Risque de marché	44
20.4.	Effet en résultat des instruments financiers	47
21.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	47
22.	CAPITAUX PROPRES	47
22.1.	Politique de gestion du capital	47
22.2.	Actions composant le capital de Métropole Télévision	49
22.3.	Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat	49
23.	DETTES FINANCIÈRES	50
24.	PASSIFS FINANCIERS	51
25.	INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE	51
26.	PROVISIONS	52
27.	ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	53
28.	PARTIES LIÉES	54
28.1.	Identification des parties liées	54
28.2.	Transactions avec les actionnaires	54
28.3.	Transactions avec les coentreprises	55

28.4.	Transactions avec les entreprises associées	56
28.5.	Transactions avec les dirigeants	56
29.	EVÉNEMENTS POST CLÔTURE	56
30.	PERIMETRE	57

A. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30/06/2010

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2010	31/12/2009
Goodwill	14	74,9	74,3
Droits audiovisuels	15	64,9	70,6
Autres immobilisations incorporelles	15	61,3	73,7
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		201,1	218,6
Terrain	16	14,1	14,1
Constructions	16	74,3	73,5
Autres immobilisations corporelles	16	26,8	28,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		115,1	115,7
Actifs financiers disponibles à la vente	17	12,3	10,5
Autres actifs financiers non courants	18	3,9	3,3
Participations dans les entreprises associées		-	-
ACTIFS FINANCIERS		16,2	13,8
Actifs d'impôts différés		19,3	13,4
ACTIF NON COURANT		351,7	361,5
Stocks de droits de diffusion	19	181,5	194,8
Autres stocks	19	30,7	30,4
Créances clients nettes	20	293,0	256,1
Impôts courants		0,3	1,6
Autres actifs	20	141,5	161,3
Instruments financiers dérivés	20,3	2,4	-
Autres actifs financiers courants	18	-	384,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	255,7	85,6
ACTIF COURANT		905,1	1 114,2
TOTAL ACTIF		1 256,8	1 475,7

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2010	31/12/2009
Capital social		51,6	51,6
Prime d'émission		24,3	24,3
Actions propres		(8,8)	(17,7)
Réserves consolidées		458,4	625,0
Autres réserves		2,5	(1,6)
Résultat part du Groupe		84,4	139,2
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		612,4	820,8
INTERETS MINORITAIRES		(0,2)	(0,1)
CAPITAUX PROPRES		612,2	820,7
Provisions	26	7,1	6,5
Dettes financières	23	2,7	2,4
Autres passifs financiers		-	-
Dettes sur immobilisations		-	6,7
Autres dettes		-	0,7
Passifs d'impôts différés		-	-
PASSIF NON COURANT		9,8	16,3
Provisions	26	87,9	87,3
Dettes financières	23	0,8	1,5
Autres passifs financiers	24	-	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		333,9	343,9
Autres dettes d'exploitation		90,3	85,8
Impôts courants		11,6	10,1
Dettes fiscales et sociales		84,3	84,7
Dettes sur immobilisations		26,0	24,8
PASSIF COURANT		634,9	638,7
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 256,8	1 475,7

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2010	30/06/2009
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires		742,1	678,3
Autres produits opérationnels	8.1	3,2	4,5
Total des produits opérationnels		745,3	682,8
Consommations et autres charges opérationnelles	8.2	(401,8)	(364,8)
Charges de personnel (yc participation)		(127,9)	(124,8)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34,9)	(34,5)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	8.3	(48,9)	(51,8)
Perte de valeur des actifs non amortissables	8.3 / 14	-	-
Total des charges opérationnelles		(613,5)	(576,0)
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	-
Résultat opérationnel		131,8	106,8
Produit de la trésorerie		1,6	0,8
Coût de l'endettement		(0,1)	(0,3)
Réévaluation des instruments dérivés		(0,3)	(0,1)
Autres éléments financiers		(0,8)	10,0
Résultat financier	10	0,4	10,5
Part du résultat dans les sociétés associées		0,6	(0,4)
Résultat courant avant impôt		132,8	116,9
Impôt sur le résultat	11	(48,5)	(36,9)
Résultat net des activités poursuivies		84,3	80,0
Résultat net de la période		84,3	80,0
attribuable au Groupe		84,4	80,1
attribuable aux intérêts minoritaires		(0,1)	(0,1)
Résultat part du Groupe par action (en euros)	12	0,658	0,622
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		0,658	0,622
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)		0,656	0,622
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		0,656	0,622
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE			
Résultat net consolidé		84,3	80,0
Variation de la valeur des instruments dérivés		3,4	4,0
Variation des écarts de conversion		1,9	(0,1)
Pertes et gains actuariels		(0,7)	0,2
Impôts relatifs aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres		(0,9)	(1,5)
Autres éléments du résultat global		3,6	2,7
Résultat global de la période		87,9	82,7
attribuable au Groupe		87,9	82,7
attribuable aux intérêts minoritaires		-	-

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2010	30/06/2009
Résultat opérationnel		131,8	106,8
Amortissements et provisions hors actifs circulants		57,3	45,2
Plus values et moins values de cession		(0,7)	(0,7)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie *		2,2	1,1
<i>Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie</i>		<i>190,6</i>	<i>152,4</i>
Produits perçus de la trésorerie	10	1,6	0,8
Intérêts payés	10	(0,1)	(0,3)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		192,2	152,8
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	19	13,0	0,6
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	20	(18,2)	(9,9)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	20	(6,8)	(22,0)
VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT		(12,0)	(31,3)
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés	11	(49,3)	(21,5)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		130,9	100,0
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(34,7)	(26,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles	16	(5,6)	(8,5)
Acquisition d'immobilisations financières		-	-
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales		(4,0)	(5,0)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		-	5,5
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 / 16	2,9	1,9
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		383,8	0,1
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		342,5	(32,8)
Opérations de financement			
Augmentation / réduction de capital		-	-
Actifs financiers courants		(0,4)	(0,4)
Passifs financiers		(0,5)	40,0
Produits des exercices de stock-options		-	-
Acquisitions d'actions propres	22	(0,3)	(4,6)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13	(302,1)	(109,3)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(303,3)	(74,2)
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession		-	-
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	21	170,0	(7,0)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		85,6	40,5
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		255,7	33,5

* principalement liés à la charge comptabilisée conformément à IFRS 2 - *Païement fondé sur des actions*

4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions (en milliers)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Réserves consolidées Résultat Groupe</i>	<i>Variations des justes valeurs Ecart de conversion</i>	<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>Capitaux propres</i>
SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 2009	128 954,7	51,6	24,3	(9,7)	732,1	(3,2)	795,1	(0,1)	795,0
<i>Autres éléments du résultat</i>		-	-	-	0,2	2,6	2,7	-	2,7
Résultat de la période					80,1		80,1	(0,1)	80,0
Résultat global total de la période		-	-	-	80,2	2,6	82,8	(0,1)	82,7
Dividendes distribués					(109,3)		(109,3)	-	(109,3)
Variations de capital de l'entreprise consolidante							-	-	-
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(1,7)	(1,9)		(3,6)	-	(3,6)
Total des transactions actionnaires		-	-	(1,7)	(111,2)	-	(112,9)	-	(112,9)
Coûts des stocks options (IFRS2)					2,1		2,1	-	2,1
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					0,3		0,3	-	0,3
Autres mouvements							-	-	-
SITUATION AU 30 JUIN 2009	128 954,7	51,6	24,3	(11,3)	703,4	(0,6)	767,4	(0,2)	767,2
SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 2010	128 954,7	51,6	24,3	(17,7)	764,2	(1,6)	820,8	(0,1)	820,7
<i>Autres éléments du résultat</i>		-	-	-	(0,5)	4,1	3,6	-	3,6
Résultat de la période					84,4		84,4	(0,1)	84,3
Résultat global total de la période		-	-	-	84,0	4,1	88,1	(0,1)	88,0
Dividendes distribués					(302,1)		(302,1)	-	(302,1)
Variations de capital de l'entreprise consolidante				-			-	-	-
Acquisitions/Cessions d'actions propres				8,9	(6,0)		2,8	-	2,8
Total des transactions actionnaires		-	-	8,9	(308,1)	-	(299,3)	-	(299,3)
Coûts des stocks options (IFRS2)					2,8		2,8	-	2,8
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites							-	-	-
Autres mouvements							-	-	-
SITUATION AU 30 JUIN 2010	128 954,7	51,6	24,3	(8,8)	542,8	2,5	612,4	(0,2)	612,2

B. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Le 1er février 2010, le Groupe M6 a exercé, conformément au calendrier défini par le protocole d'accord conclu en date du 4 janvier 2007, l'option de vente détenue sur Vivendi et portant sur 5,1% du capital de Canal+ France. Cet exercice a entraîné le paiement par Vivendi du prix minimum garanti de 384,2 M€ en date du 22 février 2010.

Le 8 avril 2010, le Groupe a annoncé avoir conclu un partenariat stratégique avec Mangas Gaming, opérateur de BetClic et d'Everest, dans la perspective de l'ouverture des jeux en ligne (poker et paris sportifs), dont la mise en œuvre s'est faite progressivement après l'obtention des agréments demandés par BetClic et Everest. Cet accord global d'une durée de quatre ans, est construit autour du parrainage d'émissions de poker et de sport, du développement de contenus innovants portés par des figures des antennes du Groupe et d'une intégration des services de poker et de paris en ligne de BetClic et Everest au sein des sites du Groupe M6.

2. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 26 juillet 2010 et examinés par le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2010. Ils sont constitués des états financiers résumés et d'une sélection de notes explicatives.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par le Groupe RTL coté sur les marchés de Bruxelles et de Luxembourg.

3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DECLARATION DE CONFORMITE ET BASES DE PREPARATION

Les comptes consolidés du premier semestre 2010 ont été préparés en conformité avec IAS 34 - *Information financière intermédiaire* et sur la base d'états financiers résumés conformes aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2010 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les comptes semestriels n'incluent donc pas l'intégralité des informations nécessaires à l'établissement de comptes annuels. Ils doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe pour établir les comptes consolidés au 30 juin 2010 sont comparables à celles appliquées au 31 décembre 2009, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES OUVERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

L'adoption de la norme IFRS 3 révisée – *Rapprochements d'entreprises*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 et la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels*, affectent les règles et méthodes comptables du Groupe.

Les principaux changements concernent :

- les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,

- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

Les amendements et interprétations autres que IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée n'ont pas induit d'impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe au 30 juin 2010 :

- Amendement à IAS 39 - *Éléments éligibles à la couverture*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Améliorations des IFRS – *Recueil d'amendements aux IFRS*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Amendements à IFRS 2 – *Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Amendement à IFRS 5, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 – *Dérivés incorporés*, applicable aux exercices ouverts à partir du 30 juin 2009 ;

- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 17 – *Distributions en nature aux actionnaires*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le Groupe n'est pas concerné par :

- IFRIC 12 – *Accords de concession de services*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRIC 15 – *Accords pour la construction d'un bien immobilier*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs des clients*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES PAR ANTICIPATION DE LEUR DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune norme, amendement de norme ou interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2010. Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendement à IAS 32 – *Classement des droits de souscription émis*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} février 2010.

NORMES PUBLIEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPROUVEES PAR L'UNION EUROPEENNE

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Améliorations annuelles des IFRS, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 ;
- Amendement à IFRIC 14 – *Paiements anticipés des exigences de financement minimal*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011.

4. IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 1^{er} semestre 2010, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthode comptable, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, par ailleurs sans impact sur la période (voir ci-dessus).

5. SAISONNALITE

Les activités du Groupe sont pour partie soumises à des effets de saisonnalité et il en résulte généralement un résultat net consolidé du premier semestre supérieur à celui enregistré sur le second semestre.

Notamment, les chaînes pâtiennent au cours du second semestre à la fois d'un niveau moindre des recettes publicitaires durant les mois d'été et d'une augmentation des coûts liés aux programmes au moment de la rentrée de septembre et des fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité peut cependant être significativement modifiée dans le cas où un ou des événements ponctuels pesant sur le coût des programmes (événements sportifs majeurs par exemple) sont diffusés au cours du premier semestre.

Les activités du pôle Ventadis sont marquées par une saisonnalité forte avec un accroissement du chiffre d'affaires et du résultat au second semestre, porté par les ventes réalisées dans le contexte des fêtes de fin d'année.

Le résultat du FC Girondins de Bordeaux est fortement corrélé à la participation et au succès du club dans les compétitions avec éliminations (coupes, compétitions européennes) et à la cession de joueurs. Le premier semestre est ainsi généralement meilleur que le second, la prime de classement liée à la performance du club en Ligue 1 (championnat de France) étant reconnue au cours du second semestre de la saison sportive qui correspond au premier semestre de l'année civile et de l'exercice du Groupe.

Les autres activités du Groupe sont moins affectées par des effets de saisonnalité.

6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Le Groupe n'a pas acquis de nouvelles filiales au cours du semestre.

7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

Ces secteurs sont en effet ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux décideurs opérationnels.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées aux secteurs et de décider de la politique d'investissement future.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

ANTENNE M6

Le secteur regroupe la chaîne M6, reposant sur un modèle économique financé entièrement par la publicité et sur une large diffusion (analogique, numérique SD et HD), et l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que les activités de production, de coproduction et la régie publicitaire.

CHAINES NUMERIQUES

Le secteur regroupe les chaînes du Groupe dont la diffusion est uniquement numérique (réseau TNT ou dans le cadre des « bouquets » diffusés via le câble ou le satellite). Ces chaînes, qualifiées dans un premier temps de chaînes de complément ou de chaînes thématiques, ont considérablement accru leur part de marché tant en terme d'audience qu'en terme de revenus publicitaires au cours des dernières années.

Le modèle économique des chaînes dites « payantes » repose sur un financement mixte (publicité, reversements des distributeurs) alors que celui des chaînes gratuites (diffusion en TNT SD gratuite) dépend uniquement de la publicité.

DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS

Le secteur regroupe l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs ainsi que des ventes à des distributeurs ou diffuseurs spécialisés. La contribution des revenus publicitaires, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

LES ELIMINATIONS ET RESULTATS NON AFFECTES se rapportent au coût des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

RESULTAT

Les contributions de chaque secteur opérationnel au compte de résultat sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes Numériques		Diversifications & Droits Audiovisuels		Eliminations et résultats non affectés		Total	
	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires hors-Groupe	342,8	318,2	81,7	70,5	317,5	289,5	0,2	0,1	742,1	678,3
Chiffre d'affaires inter-segments	19,0	17,0	1,3	0,7	12,8	14,7	(33,1)	(32,4)	-	-
Chiffre d'affaires	361,8	335,2	83,0	71,2	330,2	304,2	(32,9)	(32,2)	742,1	678,3
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	86,0	74,0	14,7	12,1	32,3	22,6	(0,5)	(1,3)	132,5	107,5
Amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill)	-	-	-	-	(0,7)	(0,7)	-	-	(0,7)	(0,7)
Résultat de cession de filiales et participations	-	-	-	-	-	(0,0)	-	-	-	(0,0)
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies	86,0	74,0	14,7	12,1	31,6	21,9	(0,5)	(1,3)	131,8	106,8
Résultat financier									0,4	0,1
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal + France									-	10,5
Part dans les sociétés mises en équivalence									0,6	(0,4)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies									132,8	116,9
Impôt									(48,5)	(36,9)
Résultat net des activités poursuivies									84,3	80,0
Résultat de la période									84,3	80,0
attribuable au Groupe									84,4	80,1
attribuable aux intérêts minoritaires									(0,1)	(0,1)

BILAN

Les contributions de chaque secteur opérationnel au bilan sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes numériques		Diversifications et Droits Audiovisuels		Eliminations		Total des activités poursuivies	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actif et Passif										
Actif du secteur	533,0	512,4	83,0	74,8	420,9	468,8	(157,5)	(164,2)	879,4	891,9
Participation dans les entreprises associées									-	-
Actif non alloué									377,4	583,8
Total Actif	533,0	512,4	83,0	74,8	420,9	468,8	(157,5)	(164,2)	1 256,8	1 475,7
Passif du secteur	320,1	321,1	107,8	101,3	355,1	378,7	(157,5)	(164,2)	625,5	636,9
Passif non alloué									19,1	18,1
Total passif	320,1	321,1	107,8	101,3	355,1	378,7	(157,5)	(164,2)	644,7	655,0
Total actif net	212,9	191,3	(24,8)	(26,5)	65,8	90,1	(0,0)	-	612,2	820,7
Autres informations sectorielles										
Investissements corporels et incorporels	5,1	16,0	1,6	3,1	29,6	82,5			36,4	101,6
Amortissements	(7,1)	(13,9)	(1,2)	(1,1)	(39,0)	(64,0)			(47,3)	(79,0)
Dépréciations	0,0	(0,2)	(0,7)	(1,6)	(7,2)	(24,0)			(7,8)	(25,8)
Autres informations sectorielles non allouées									0,4	2,6

Les actifs non alloués correspondent aux disponibilités et autres actifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux créances d'impôts. Au 31 décembre 2009, ils intégraient notamment les titres Canal+ France pour un montant de 384,2 M€. Ces titres ont été cédés au cours du premier semestre 2010.

Les passifs non alloués correspondent à l'endettement et autres passifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux dettes d'impôts.

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

8. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

8.1. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 3,2 M€ et sont constitués principalement par :

- les produits de cessions de joueurs de football pour 0,7 M€ comme au 30 juin 2009 ;
- les produits des subventions d'exploitation pour 0,9 M€ contre 1,5 M€ au 30 juin 2009 ;
- les gains de changes opérationnels pour 1,2 M€ contre 0,2 M€ au 30 juin 2009.

8.2. Consommations et autres charges opérationnelles

	30/06/2010	30/06/2009
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux	(102,9)	(78,7)
Consommations de stocks de marchandises	(83,3)	(77,9)
Autres services extérieurs	(215,5)	(207,3)
Pertes de change opérationnelles	(0,2)	(0,3)
Autres charges	0,1	(0,5)
Consommations et autres charges opérationnelles	(401,8)	(364,8)

8.3. Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles

	30/06/2010	30/06/2009
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(28,4)	(27,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(6,4)	(2,6)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(15,6)	(9,3)
Amortissements des immobilisations corporelles	(6,0)	(6,0)
Dépréciations des stocks de droits de diffusion	9,5	(3,2)
Autres dépréciations	(2,0)	(3,8)
Perte de valeur des goodwill	-	-
Total dotations (nettes des reprises)	(48,9)	(51,8)

9. REMUNERATIONS EN ACTIONS

PLANS OCTROYES EN 2010

Au cours du premier semestre 2010, aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites n'a été décidée par le Directoire.

EVALUATION A LA JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE ACCORDE AUX SALARIES

En application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* et de IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, les attributions d'option d'achat et de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites octroyées depuis le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'options d'achat et de souscription d'actions a été appréciée sur la base d'un modèle binomial de valorisation d'option.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

CARACTERISTIQUES DES PLANS ET JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYE

Les principales caractéristiques des plans d'option d'achat, de souscription et d'attribution gratuite d'actions ouverts au 30 juin 2010, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application des dispositions de l'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Modèle	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans de souscription d'actions							
Du 06/06/06	Binomial	24,63	24,60	43,1%	4,02%	3,81%	8,57
Du 02/05/07	Binomial	26,55	27,52	37,8%	4,40%	3,99%	7,94
Du 06/05/08	Binomial	15,22	14,73	40,0%	4,39%	6,30%	3,59
Plans d'attribution gratuite d'actions							
Du 06/05/08		15,22	N/A	N/A	4,39%	6,30%	13,42
Du 28/07/09		13,00	N/A	N/A	2,49%	4,90%	11,83
Du 23/12/09		18,02	N/A	N/A	1,42%	4,01%	16,63

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans de souscription d'actions à la période d'indisponibilité partielle (4 ans) augmentée de 2 années, les options étant exerçables sur une durée de 3 ans après la fin de la période d'indisponibilité partielle.

Sur la base du taux de départ historiquement constaté, il est posé en outre comme hypothèse que 20% des options ne seront pas exercées compte tenu du départ de bénéficiaires avant la date d'exercice. Le coût des plans de souscription d'actions est ajusté en fonction du taux de départ réel quand ce dernier dépasse le taux initialement retenu de 20%.

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'indisponibilité (2 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que 10% des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'indisponibilité. A l'issue des plans, le coût des plans d'attribution d'actions gratuites est toutefois ajusté en fonction du taux de départ réel.

Sur le semestre, le solde des options et actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Solde 31/12/2009	Attribution	Exercice	Annulation	Solde 30/06/2010
Plans de souscription d'actions	4 678 575	3 338 975	-	766	66 575	3 271 634
Du 25/07/03	7 13 500	421 000	-	-	15 000	406 000
Du 14/11/03	20 000	20 000	-	-	-	20 000
Du 28/04/04	861 500	527 000	-	-	16 500	510 500
Du 02/06/05	635 500	421 500	-	-	14 500	407 000
Du 06/06/06	736 750	504 250	-	-	3 000	501 250
Du 02/05/07	827 500	651 500	-	-	8 500	643 000
Du 06/05/08	883 825	793 725	-	766	9 075	783 884
Plans d'attribution gratuite d'actions	673 070	595 609	-	205 759	7 500	382 350
Du 06/05/08 (*)	280 720	205 759	-	205 759	-	-
Du 28/07/09	346 700	344 200	-	-	7 500	336 700
Du 23/12/09	45 650	45 650	-	-	-	45 650

(*) le solde au 31 décembre 2009 indiqué dans le document de référence 2009 s'établissait à 200 759 consécutivement à une erreur de saisie dans le suivi des plans

Les annulations enregistrées au cours du semestre résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans des conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits. Elles peuvent être liées également à la non atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence correspondant à l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2008 et 2009. Elles n'incluent donc pas la réévaluation du nombre d'actions attribuées en fonction de la surperformance.

Le nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan du 6 mai 2008 s'élève à 221 051, compte tenu du dépassement des objectifs financiers attachés au plan. L'attribution complémentaire s'élève ainsi à +7,43%.

Le nombre d'actions qui seraient définitivement acquises dans le cadre des plans du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009 a été estimé à ce jour à, respectivement, 358 835 et 52 200, compte tenu du dépassement probable des objectifs financiers (respectivement + 15,00% et + 27,05%) et des départs de salariés déjà constatés et projetés.

CHARGE COMPTABILISEE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2010

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " charges de personnel " :

	Charges de personnel	
	2010	2009
Plans de souscription d'actions		
Du 02/06/05	-	0,0
Du 06/06/06	0,1	0,5
Du 02/05/07	0,6	0,6
Du 06/05/08	0,3	0,3
Plans d'attribution gratuite d'actions		
Du 02/05/07	-	(0,0)
Du 06/05/08	0,5	0,7
Du 28/07/09	1,0	-
Du 23/12/09	0,2	-
Charge totale	2,8	2,1

10. RESULTAT FINANCIER

	30/06/2010	30/06/2009
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,1)	(0,3)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,2)	(0,1)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,3)	(0,1)
Autres éléments financiers	(0,6)	(1,7)
Charges financières	(1,2)	(2,2)

	30/06/2010	30/06/2009
Produits des placements	1,5	0,8
Divers produits d'intérêts	0,1	0,0
Réévaluation des instruments dérivés	0,0	0,0
Produits de cession des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de la juste valeur de l'actif financier Canal+ France	-	10,5
Autres éléments financiers	-	1,4
Revenu financier	1,6	12,8

RESULTAT FINANCIER	0,4	10,5
---------------------------	------------	-------------

La baisse des taux d'intérêts, bien que stabilisée au cours du premier semestre 2010, a été très marquée par rapport à 2009. Elle contribue à un recul de 110 à 120 points de base de la rémunération moyenne des placements entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010. Malgré cette tendance contraire, les produits de placement progressent sous l'effet de la hausse de l'encours moyen placé, principalement en lien avec l'encaissement du produit de cession de Canal + France.

11. IMPÔT SUR LE RESULTAT

La société Métropole Télévision a déclaré se constituer, à compter du 1er janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

Toutes les sociétés françaises du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues à plus de 95 % directement ou indirectement par Métropole Télévision de manière continue sur l'exercice sont intégrées fiscalement.

Les composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	30/06/2010	30/06/2009
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(52,1)	(34,5)
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporelles	3,6	(2,4)
Total	(48,5)	(36,9)

Le taux d'imposition différé retenu pour 2010 et 2009 est identique, à savoir 34,43%.

Les impôts différés liés aux ajustements par situation nette sont les suivants :

	30/06/2010	Variations	31/12/2009
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	(0,9)	(1,2)	0,3
Pertes et gains actuariels IAS 19	0,2	0,2	(0,1)
Forward sur rachat d'actions propres	0,0	-	0,0
Total	(0,7)	(0,9)	0,2

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant:

	30/06/2010	30/06/2009
Résultat de la période attribuable au Groupe	84,4	80,1
Intérêts minoritaires	(0,1)	(0,1)
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession	-	-
Impôt sur le résultat	(48,5)	(36,9)
Part dans les sociétés associées	0,6	(0,4)
Perte de valeur des Goodwill	-	-
Résultat des activités poursuivies avant impôt et perte de valeur des goodwill	132,2	117,5
 Taux d'impôt théorique	 34,43%	 34,43%
Charge d'impôt théorique	(45,5)	(40,4)
Eléments en rapprochement :		
Coût des stocks options	(1,0)	(0,7)
Réévaluation de l'actif financier Canal+ France	-	3,4
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(2,8)	-
Autres différences	0,8	0,8
Charge nette d'impôt réel	(48,5)	(36,9)
 Taux effectif d'impôt	 36,65%	 31,40%

Les autres différences se rapportent principalement aux crédits d'impôt antérieurs à 2010.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 17,9 M€ au 30 juin 2010. Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 30 juin 2010 à 5,6 M€.

Au 30 juin 2010, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

Le paiement de dividendes par le Groupe à ses actionnaires n'a pas de conséquence fiscale.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus et du traitement comptable retenu par d'autres émetteurs, le groupe a réexaminé au 30 juin 2010 le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC, afin d'en améliorer la comparabilité avec d'autres émetteurs.

A la suite de cette analyse, le Groupe a décidé de requalifier la C.V.A.E. de charge opérationnelle en impôt sur le résultat, pour un montant de 4,3 M€ au 30 juin 2010.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E. en tant qu'impôt sur le résultat aurait conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Les impôts différés correspondants n'ont pas été retraités à la clôture au 31 décembre 2009, l'impact de 0,1 M€ étant négligeable à l'échelle du groupe.

12. RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2010	30/06/2009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	84,4	80,1
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités en cours de cession	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	84,4	80,1
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	128 359 502	128 639 921
Nombre total d'options émises (y compris non dilutives)	3 716 839	3 533 575
Nombre d'actions à rajouter pour constater l'effet de dilution	372 658	0
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	128 732 160	128 639 921
Résultat par action (en euros)	0,6578	0,622
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,6578	0,622
Résultat dilué par action (en euros)	0,6559	0,622
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,6559	0,622

* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions gratuites accordées lors des plans du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009, ainsi que du plan d'options de souscription d'actions accordé en date du 6 mai 2008.

13. DIVIDENDES VERSÉS

	30/06/2010	30/06/2009
Déclarés et versés au cours de l'exercice	302,1	109,3
Dividende versé par action ordinaire (en euros)	0,85	0,85
Dividende exceptionnel versé par action ordinaire (en euros)	1,5	-

14. GOODWILL

EVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit :

	30/06/2010	31/12/2009
A l'ouverture, net des pertes de valeur	74,3	83,0
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Affectations	0,5	(3,7)
Goodwill des activités en cours de cession	-	-
Autres mouvements	-	-
Pertes de valeur	-	(4,9)
A la clôture	74,9	74,3
A l'ouverture		
Valeurs brutes	107,9	111,7
Cumul des pertes de valeur	(33,6)	(28,7)
Montant net	74,3	83,0
A la clôture		
Valeurs brutes	108,5	107,9
Cumul des pertes de valeur	(33,6)	(33,6)
Montant net	74,9	74,3

Les mouvements des goodwill sur le premier semestre 2010 dépendent uniquement de l'ajustement lié à l'actualisation de la dette d'acquisition résultant du complément de prix Cyréalys à hauteur de 0,5 M€.

REPARTITION

Les goodwill se répartissent, par secteur d'activité, de la façon suivante :

Valeur nette	30/06/2010	31/12/2009
Antenne M6	-	-
Chaînes numériques	-	-
Diversifications		
CYREALIS	37,3	36,8
VENTADIS	36,8	36,8
SND SA	0,8	0,8
Total	74,9	74,3

Aucun événement susceptible de mettre en cause la valeur des goodwill n'est survenu sur le premier semestre 2010. Les goodwill feront l'objet d'un test de perte de valeur au cours du second semestre.

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations et amortissements	70,6	60,3	13,4	74,3	218,6
Acquisitions	21,9	3,9	6,8	-	32,6
Effets de périmètre - montant brut	-	-	-	-	-
Cessions	(0,6)	(0,2)	(0,1)	-	(0,9)
Autres mouvements	-	-	-	0,5	0,5
Reclassements	1,0	4,2	(5,2)	-	(0,0)
Dépréciations	(1,1)	(6,7)	-	-	(7,8)
Dotations d'amortissements 2010	(27,3)	(15,3)	-	-	(42,6)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	0,5	0,2	-	-	0,7
Au 30 juin 2010, net des dépréciations et amortissements	64,9	46,3	15,0	74,9	201,1
Au 1er janvier 2010					
Valeur brute	588,9	453,8	13,9	107,9	1 164,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(518,3)	(393,5)	(0,6)	(33,6)	(946,1)
Montant net	70,6	60,3	13,4	74,3	218,6
Au 30 juin 2010					
Valeur brute	611,1	497,6	15,5	108,5	1 232,7
Amortissements et dépréciations cumulés	(546,3)	(451,3)	(0,6)	(33,6)	(1 031,8)
Montant net	64,9	46,3	15,0	74,9	201,1

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations et amortissements	14,1	73,5	21,0	6,3	0,8	115,7
Acquisitions	-	2,4	2,5	0,9	(0,3)	5,5
Acquisitions de filiales (brut)	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(0,0)	(0,4)	(0,0)	-	(0,5)
Dotations / Reprises de dépréciations 2010	-	(1,7)	(3,2)	(1,1)	-	(6,0)
Amortissements des acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	0,4	0,0	-	0,5
Au 30 juin 2010, net des dépréciations et amortissements	14,1	74,3	20,3	6,0	0,4	115,1
Au 1er janvier 2010						
Coût ou juste valeur	14,1	107,1	60,6	29,7	0,8	212,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(33,6)	(39,6)	(23,4)	-	(96,6)
Montant net	14,1	73,5	21,0	6,3	0,8	115,7
Au 30 juin 2010						
Coût ou juste valeur	14,1	106,7	61,8	30,6	0,5	213,6
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(32,4)	(41,5)	(24,5)	-	(98,4)
Montant net	14,1	74,3	20,3	6,0	0,4	115,1

17. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

30/06/2010						31/12/2009					
	Devise de Référence	Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention	Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention		
Summit Entertainment	Dollar (\$)	12,2	-	12,2	9,06%	10,3	-	10,3	9,06%		
European News Exchange	Euro (€)	0,1	-	0,1	20%	0,1	-	0,1	20%		
Autres		-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL		12,3	-	12,3		10,5	-	10,5			

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans cette catégorie apparaît essentiellement la partie non éliminée des comptes courants détenus sur les coentreprises et considérés comme ayant une échéance supérieure à 1 an. La dette résultant du financement du co-actionnaire est classée en dettes financières non courantes en application du principe de non compensation des actifs et passifs financiers.

Ces comptes courants sont des prêts à taux variables rémunérés sur la base du taux Eonia.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers non courants à taux fixe.

Les produits générés par ces actifs sont comptabilisés au cours de la période en produits financiers. La comptabilisation initiale de tels prêts se fait à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti.

	30/06/2010	31/12/2009
Comptes courants d'associés	3,9	3,3
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers non courants	3,9	3,3
Comptes courants d'associés	0,0	0,2
Dépréciations des comptes courants d'associés	(0,0)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	384,2
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers courants	0,0	384,4

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat étaient constitués de l'actif financier Canal+ France au 31 décembre 2009. Cet actif a été cédé le 22 février 2010.

19. STOCKS

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total
Au 1er janvier 2010, net des dépréciations	194,8	30,4	225,2
Acquisitions	91,8	85,6	177,4
Acquisitions de filiales	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(114,7)	(85,1)	(199,8)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2010	9,5	(0,1)	9,5
Au 30 juin 2010, net des dépréciations	181,5	30,7	212,2
Au 31 décembre 2009			
Coût ou juste valeur	284,0	37,2	321,2
Cumul des dépréciations	(89,2)	(6,8)	(96,0)
Montant net	194,8	30,4	225,2
Au 30 juin 2010			
Coût ou juste valeur	261,1	37,7	298,8
Cumul des dépréciations	(79,7)	(6,9)	(86,6)
Montant net	181,5	30,7	212,2

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques décrits ci-après, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

CREANCES CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée par les caractéristiques individuelles des annonceurs publicitaires.

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, M6 Publicité fait appel à deux outils complémentaires :

- Des enquêtes de solvabilité, réalisées par des sociétés extérieures spécialisées, sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, puis de façon plus récurrente sur le portefeuille clients ;
- Des conditions de paiement différenciées selon les secteurs d'activité et le montant engagé ; les Conditions Générales de Ventes prévoient notamment le paiement d'avance des campagnes pour les annonceurs qui ne rempliraient pas les critères de solvabilité requis.

Grâce à cette politique prudente, et en dépit d'un environnement économique dégradé, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,6% du chiffre d'affaires (0,3% en 2009).

Publicité TV : Annonceurs télévision gratuite et chaînes numériques

Cette population d'annonceurs apparaît particulièrement stable, avec plus de 90% de clients récurrents. Cette clientèle est constituée majoritairement de sociétés cotées.

Annonceurs Internet et presse

Ces clients engagent des montants beaucoup plus faibles et opèrent le plus souvent ponctuellement. Le suivi du risque de recouvrabilité lié à ces clients est réalisé par une équipe dédiée sur la base des critères suivants : secteur d'activité, montant unitaire de la campagne, antériorité éventuelle dans la base client, ...

Sur les autres activités, il n'existe pas de risques clients unitaires d'une importance pouvant entamer la rentabilité durable du Groupe.

CONTREPARTIES BANCAIRES

Le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 20.3.

Le groupe travaille avec des banques françaises de premier plan, bénéficiant d'une notation " investment grade ".

INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Cette exposition est la suivante :

30/09/2010		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	12,3	12,3	-	12,3	-	-	-
Autres actifs financiers	3,9	3,9	-	-	-	-	-
Créances clients	293,0	293,0	-	-	-	293,0	-
Autres actifs courants	141,5	141,5	-	-	-	141,5	-
Instruments financiers dérivés	2,4	2,4	-	-	-	-	2,4
Actifs financiers							
Equivalents de trésorerie	240,3	240,3	240,3	-	-	-	-
Trésorerie	15,4	15,4	15,4	-	-	-	-
Actifs	708,8	708,8	255,7	12,3	-	438,4	2,4

31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	10,5	10,5	-	10,5	-	-	-
Autres actifs financiers	387,7	387,7	384,2	-	-	3,5	-
Créances clients	256,1	256,1	-	-	-	256,1	-
Autres actifs courants	161,4	161,4	-	-	-	161,4	-
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0
Actifs financiers							
Equivalents de trésorerie	78,8	78,8	78,8	-	-	-	-
Trésorerie	6,8	6,8	6,8	-	-	-	-
Actifs	901,3	901,3	469,8	10,5	-	421,0	0,0

BALANCE AGEE DES ACTIFS FINANCIERS

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		Ni dépréciés ni arrivés à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actifs financiers	3,9	3,5	3,9	3,5	-	-	-	-
Créances clients brutes	322,2	284,3	250,9	200,2	17,4	36,2	10,9	8,9
Autres créances brutes	148,2	164,7	145,1	162,4	0,0	0,0	-	-
Total	474,4	452,5	399,9	366,0	17,4	36,2	10,9	8,9

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Montant brut déprécié	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Créances clients brutes	7,6	3,5	4,7	2,8	6,8	9,1	23,9	23,5
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	0,4	3,1	2,0
Total	7,6	3,5	4,7	2,8	6,8	9,5	27,0	25,5

Les créances et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

20.2. Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée par le biais d'un « pooling » de trésorerie, permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

Dans cette perspective, le Groupe dispose d'un encours de lignes de financement mais n'utilise pas de dérivés de crédit.

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS INSCRITS AU BILAN

L'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture est la suivante :

30/06/2010			Ventilation par catégorie d'instruments					
Valeur au bilan	Juste valeur		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	2,6	2,6	-	-	-	-	2,6	-
Credit bail	0,2	0,2	-	-	-	-	0,2	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	0,7	0,7	-	-	-	-	0,7	-
Passifs financiers courants	0,0	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333,9	333,9	-	-	-	-	333,9	-
Dettes sur immobilisations	26,0	26,0	-	-	-	-	26,0	-
Autres passifs courants	90,3	90,3	-	-	-	-	90,3	-
Passifs	453,7	453,7	-	-	-	-	453,7	0,0

31/12/2009			Ventilation par catégorie d'instruments					
Valeur au bilan	Juste valeur		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	2,4	2,4	-	-	-	-	2,4	-
Credit bail	0,3	0,3	-	-	-	-	0,3	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	1,3	1,3	-	-	-	-	1,3	-
Passifs financiers courants	0,6	0,6	-	-	-	-	-	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343,9	343,9	-	-	-	-	343,9	-
Dettes sur immobilisations	31,5	31,5	-	-	-	-	31,5	-
Autres passifs courants	85,8	85,8	-	-	-	-	85,8	-
Passifs	465,7	465,7	-	-	-	-	465,1	0,6

ÉCHEANCIER DE LIQUIDITÉ

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2009
Autres passifs financiers	0,0	0,6	-	-	-	-	0,0	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333,9	343,9	-	-	-	-	333,9	343,9
Autres dettes d'exploitation	90,3	85,8	-	0,7	-	-	90,3	86,5
Dettes fiscales et sociales	84,3	84,7	-	-	-	-	84,3	84,7
Dettes sur immobilisations	26,0	24,8	-	6,7	-	-	26,0	31,5
TOTAL	534,6	539,7	-	7,4	-	-	534,6	547,1

20.3. Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change par le biais des contrats d'achat de droits audiovisuels, tant pour la grille de programmes de ses antennes, que pour l'activité de distribution de films en salles.

La principale devise utilisée pour les transactions sus citées est le dollar américain.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sur des périodes supérieures à 24 mois sont couverts partiellement.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Un rapport sur l'évolution du risque de change est élaboré chaque mois afin d'aider au pilotage de la gestion des risques.

Au premier semestre 2010, les flux d'achat en devises ont représenté environ 6,2 % du montant total des achats.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où celles-ci ne sont pas significatives (moins de 0,1 % du chiffre d'affaires).

Analyse de la sensibilité au risque de change (USD)

	en M€ (1)
Actifs	5,6
Passifs	(4,7)
Hors bilan	(46,2)
Position avant gestion	(45,3)
Couvertures	43,0
Position nette après gestion	(2,4)

(1) valorisé au cours de clôture soit 1,2323

L'exposition du Groupe est couverte à 95 %.

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours du semestre à 28 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en USD pour une valeur totale de 36 M€ correspondant à la totalité des engagements pris au cours de la période.

L'exposition nette en devises, après prise en compte des couvertures pour l'ensemble du Groupe est une position acheteuse de dollars de 2,4 M€. Le risque de perte sur la position nette globale en devise du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 centimes d'euro contre le dollar serait de 0,3 M€.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Echéancier des actifs et des dettes financières au 30/06/2010

<i>en M€</i>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	255,7	3,9	-	259,6
Autres actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Total actifs financiers	255,7	3,9	-	259,6
Passifs financiers à taux variable	(0,8)	(2,7)	-	(3,5)
Autres passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Total dettes financières	(0,8)	(2,7)	-	(3,5)

Les dettes financières tiennent compte d'un montant de 0,2 M€ de crédit-bail.

Sensibilité des positions nettes à taux variable

<i>en M€</i>	taux variable		Total
	< 1 an	> 1 an	
Actifs financiers	255,7	3,9	259,6
Passifs financiers	(0,8)	(2,7)	(3,5)
Position nette	254,9	1,2	256,1

Au 30 juin 2010, la position nette à taux variable du Groupe est un actif de 256,1 M€. Il est constitué principalement de placements en OPCVM de trésorerie monétaires.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier à hauteur de la quote-part de détention par le coactionnaire. A contrario, le financement apporté par le coactionnaire dans ces sociétés sous contrôle conjoint est reporté en dette financière dans la même proportion.

Compte-tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêts, l'impact d'une hausse des taux de 1 % (cent points de base) serait de +3,3 M€ en année pleine sur le résultat financier ; en revanche, une baisse des taux d'intérêts de 0,50 % (cinquante points de base) entraînerait une baisse du résultat financier de - 0,5 M€ en année pleine.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Tous les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7. Ainsi, certaines règles prudentielles doivent être respectées dans le cadre des placements de trésorerie du Groupe :

- ne pas détenir plus de 5% de l'actif d'un fonds (ratio d'emprise) ;
- ne pas investir plus de 20% des disponibilités sur un même support ;
- limiter le risque crédit des fonds en imposant un investissement obligatoire en " investment grade " à l'intérieur de chaque fonds.

Les rendements de ces produits sont contrôlés régulièrement et diffusés à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Ils sont classés en autres actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

JUSTE VALEUR

	30/06/2010	31/12/2009
	Juste valeur	Juste valeur
Achats à terme *		
Métropole Télévision	2,1	(0,6)
SND	0,3	0,0
HSS	0,0	
TOTAL	2,4	(0,6)

ÉCHEANCES

Les échéances des instruments de couverture (valorisés en euro au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	30/06/2010			31/12/2009		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	17,5	17,5	-	17,6	0,3	17,4
SND	17,1	17,1	-	8,7	8,7	-
HSS	5,7	5,7	-	-	-	-
TOTAL	40,3	40,3	-	26,3	9,0	17,4

20.4. Effet en résultat des instruments financiers

30/06/2010		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	0,5						
Total des produits d'intérêts	1,6	-	-	-	1,6	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,1)	-	-	-	(0,1)	-	-
Réévaluation	(0,5)	(0,2)	-	-	-	-	(0,3)
Profits ou pertes nets	(0,4)	(0,4)	-	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(2,0)						
Profits ou pertes nets	(0,0)	-	-	-	(0,0)	-	-
Dépréciation nette	(1,9)	-	-	-	(1,9)	-	-
Gain net / (Perte nette)	(1,4)	(0,6)	-	-	(0,5)	-	(0,3)

30/06/2009		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	10,6						
Total des produits d'intérêts	0,8	0,2	-	-	0,7	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,3)	(0,1)	-	-	-	(0,2)	-
Réévaluation	10,4	10,5	-	-	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	(0,3)	(0,3)	-	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(4,0)						
Profits ou pertes nets	1,0	-	-	-	(0,5)	1,4	-
Dépréciation nette	(5,0)	-	-	-	(5,0)	-	-
Gain net / (Perte nette)	6,7	10,3	-	-	(4,7)	1,2	(0,1)

21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30/06/2010	31/12/2009
Placement de trésorerie auprès de Bayard d'Antin	20,0	-
FCP et SICAV monétaires	220,3	78,8
Trésorerie en banque	15,4	6,8
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	255,7	85,6

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction (juste valeur par résultat) et sont donc évaluées à leur juste valeur.

Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 30 juin 2010.

En application de la politique de placement décrite précédemment la quasi-intégralité des sommes est placée en FCP de trésorerie d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, billets de trésorerie, dépôts à terme, auprès de contreparties de qualité « investment grade »; le solde de la trésorerie est placée auprès de Bayard d'Antin, partie liée, dans le cadre de la convention de placement renouvelée lors du Conseil de Surveillance du 11 février 2010.

22. CAPITAUX PROPRES

22.1. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision. Elle vise également à maintenir une structure de capitaux propres et le rapport entre capitaux propres et trésorerie / endettement net à des niveaux jugés sains et prudents tout en optimisant le coût du capital.

Dans cette perspective, afin de financer à la fois sa croissance et la rémunération de ses actionnaires, M6 a mis en place au cours de l'année 2008 deux lignes de crédit bancaire pour un montant cumulé de 85 M€. Par ailleurs, le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€.

Au 30 juin 2010, aucune ligne de crédit n'était tirée.

Le Groupe garde ainsi une capacité d'endettement significative ne rendant donc pas nécessaire un financement complémentaire par appel au marché.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'est fixé depuis au moins 2004 pour objectif de distribuer un dividende de l'ordre de 80% du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action. Une distribution exceptionnelle de dividendes peut néanmoins être envisagée quand le Groupe a dégagé des profits de nature exceptionnelle, notamment compte tenu de cessions d'actifs ou d'activités non poursuivies. Dans ce cadre, consécutivement à l'exercice de l'option de vente des 5,1% détenus dans Canal + France, le Groupe a versé un dividende à titre exceptionnel de 1,50 € par action au cours du premier semestre 2010.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaires du 5 mai 2009.

Les seuls achats d'actions propres constatés au cours du premier semestre 2010 se rapportent au contrat de liquidité. Compte tenu des achats réalisés antérieurement à 2010, M6 détenait 483 985 de ses actions au 30 juin 2010, dont 126 113 au titre du contrat de liquidité et 357 872 comme couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs, bien que disposant d'autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de procéder dans des cas définis à une augmentation de son capital (par émission d'actions ordinaires et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital), la société n'envisage pas à ce jour d'émettre de nouvelles actions, sauf dans le cadre de l'exercice de souscription d'actions. Ainsi, sur le premier semestre 2010, M6 a procédé à une augmentation de capital de 766 actions suite à l'exercice d'options de souscription.

Du fait de son objet social et de l'exploitation par la société d'une licence de diffusion de télévision hertzienne analogique et numérique, un cadre légal et réglementaire spécifique s'applique néanmoins à la détention du capital social de la société. Ainsi, l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

22.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision

Nombre d'actions émises :

<i>en milliers</i>	30/06/2010	31/12/2009
Actions ordinaires de 0,4€	128 955	128 955

Nombre d'actions en circulation :

<i>en milliers</i>	30/06/2010	31/12/2009
A l'ouverture	128 274	128 643
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions	-	-
Attributions d'actions gratuites	221	(86)
Variation du contrat de liquidité	(24)	48
Application du programme de rachat d'actions (avant annulation)	-	(331)
A la clôture	128 471	128 274

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple.

Les actions sont entièrement libérées.

Sept plans de souscriptions d'actions et deux plans d'attribution gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 30 juin 2010.

22.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de justes valeurs des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ».

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « réserves consolidées ».

L'impact sur les capitaux propres en autres réserves s'analyse comme suit :

Solde au 01/01/2009	(3,1)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	(0,0)
Variations des anciennes couvertures	(0,6)
Échéances des couvertures	2,9
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	(0,6)
Variation sur les retraites	0,0
Solde au 31/12/2009	(1,5)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	0,2
Variations des anciennes couvertures	2,1
Échéances des couvertures	0,0
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	1,8
Variation sur les retraites	(0,5)
Solde au 30/06/2010	2,1

23. DETTES FINANCIÈRES

Les variations de l'endettement net sont les suivantes :

	30/06/2010	31/12/2009
Dettes bancaires	-	-
Autres	2,7	2,4
Total dettes financières non courantes	2,7	2,4
Dettes bancaires	-	-
Autres	0,8	1,5
Total dettes financières courantes	0,8	1,5

L'endettement net du Groupe au 30 juin 2010 se ventile par échéance de la façon suivante :

	Total 30/06/2010	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	3,5	0,8	0,0	2,7
	Total 31/12/2009	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	3,9	1,5	0,0	2,4

Le solde des dettes financières se compose principalement:

- de la quote-part de dettes des sociétés co-détenues (2,3 M€) ;
- d'avances conditionnées portées par Hugo Films (0,6 M€) ;
- de dettes sous forme d'un crédit-bail dans le cadre de financement d'actifs corporels au Football Club des Girondins de Bordeaux (0,2 M€).

Le Groupe a mis en place en 2008 des lignes bancaires à moyen terme pour un montant total de 85 M€, afin d'assurer à tout moment la liquidité.

Ces lignes comportent une clause de changement de contrôle, ainsi que des clauses de ratios financiers (dettes nettes / fonds propres < 1 ; dettes nettes / Ebitda < 2 ; Ebitda / Frais financiers > 8). L'ensemble de ces clauses est respecté jusqu'à ce jour.

Au 30 juin 2010, ces lignes ne sont pas tirées et n'ont pas été utilisées au cours du semestre.

Le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€. Cette ligne n'était pas tirée au 30 juin 2010.

24. PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers à des fins de couverture des programmes d'attribution d'actions gratuites ont été soldés en mai 2009.

En application de l'IAS 32 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, cet engagement a été reconnu pour sa valeur actuelle comme un passif financier en contrepartie des capitaux propres (autres réserves).

25. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

en %	30/06/2010	30/06/2009
Taux d'actualisation	4,60	6,00
Augmentations de salaires futures *	3,60	3,60
Taux d'inflation	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

CHARGES COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2010	30/06/2009
Coût du service courant	(0,3)	(0,3)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,2)	(0,1)
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Dépense nette	(0,4)	(0,4)

PROVISION ET VALEUR ACTUALISEE DE L'OBLIGATION

	30/06/2010	30/06/2009
Obligation à l'ouverture	5,9	5,1
Coût du service courant, réductions/cessations	0,3	0,3
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,2	0,1
Prestations versées	(0,0)	-
Ecart actuariels - Changements d'hypothèse	0,7	(0,2)
Ecart actuariels - Effet d'expérience	-	-
Variation de périmètre	-	-
Obligation à la clôture	7,1	5,3

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en capitaux propres s'élève à – 0,4 M€ au 30 juin 2010.

TESTS DE SENSIBILITE AUX HYPOTHESES

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de + 1% : 6,0 M€ ;

Obligation à la clôture avec un taux d'augmentation des salaires de + 1% : 8,3 M€.

26. PROVISIONS

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2010 :

	Provisions pour retraite (1)	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges (2)	Provisions pour diffusion improbable (3)	Autres provisions pour charges (4)	Total
Au 31 décembre 2009	5,9	0,6	0,6	29,1	27,5	30,1	93,8
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions des activités en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-
Dotations de la période	0,4	-	-	5,4	17,9	8,8	32,6
Utilisation	(0,0)	-	(0,1)	(3,9)	(6,1)	(4,2)	(14,3)
Reprise non utilisée	-	-	-	(10,6)	(2,0)	(4,6)	(17,2)
Autres variations	0,7	(0,6)	-	0,1	(0,1)	-	0,2
Au 30 juin 2010	7,1	-	0,5	20,0	37,3	30,2	95,0
Courant 2009	-	-	0,6	29,1	27,5	30,1	87,3
Non courant 2009	5,9	0,6	-	-	-	-	6,5
Total	5,9	0,6	0,6	29,1	27,5	30,1	93,8
Courant 2010	-	-	0,5	20,0	37,3	30,2	87,9
Non courant 2010	7,1	-	-	-	-	-	7,1
Total	7,1	-	0,5	20,0	37,3	30,2	95,0

Au 30 juin 2010, les provisions se ventilent de la façon suivante :

	30/06/2010	31/12/2009
(1) Provisions pour retraite :		
- Provisions pour retraite Antenne M6	5,1	4,3
- Provisions pour retraite Diversifications	1,7	1,4
- Provisions pour retraite Chaînes Numériques	0,3	0,2
	7,1	5,9
(2) Provisions pour litiges :		
- Provisions pour litiges Antenne M6	7,5	15,2
- Provisions pour litiges Diversifications	9,7	11,2
- Provisions pour litiges Chaînes Numériques	2,8	2,7
	20,0	29,1
(3) Provisions pour diffusion improbable :		
- Provisions pour diffusion improbable Antenne M6	29,6	17,7
- Provisions pour diffusion improbable Diversifications	2,9	3,4
- Provisions pour diffusion improbable Chaînes Numériques	4,7	6,4
	37,3	27,5
(4) Autres provisions pour charges :		
- Provisions pour charges Antenne M6	18,8	18,8
- Provisions pour charges Diversifications	9,2	8,5
- Provisions pour charges Chaînes Numériques	1,3	1,9
- Provisions pour charges non affectées	0,8	1,0
	30,2	30,1

Les litiges inclus dans le poste « provisions pour litiges » se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

Il est fait référence à la « diffusion improbable » en note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2009. Il est ainsi précisé que « les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion ». Il est également indiqué dans cette note que « les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan ».

La charge résultant de la probabilité de non diffusion d'un droit non ouvert, ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une « provision pour diffusion improbable ».

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audiences.

Les « autres provisions pour charges » se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues soient exigibles ou aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources future pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

27. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

	< 1 an	> 1 an	Total 30/06/2010	Total 31/12/2009	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés					
Achats de droits et engagements de coproductions (bruts)	233,6	545,3	778,8	768,2	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(18,9)	(50,3)	(69,2)	(67,2)	
<i>Achats de droits et engagements de coproductions (nets)</i>	<i>214,7</i>	<i>495,0</i>	<i>709,6</i>	<i>701,1</i>	
Transport d'images, location satellites et transpondeurs	22,3	58,1	80,5	92,6	Contrats signés
Baux non résiliables	8,2	29,1	37,2	32,7	Baux
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,8	6,8	7,3	Liquidation de la SNC
Autres	7,2	4,8	12,0	2,0	
Total des engagements donnés	252,4	593,8	846,2	835,8	
Engagements reçus					
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,8	6,8	6,8	Liquidation de la SNC
Ventes de droits	8,7	1,8	10,5	13,4	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	27,7	13,8	41,5	55,4	Contrats signés
Autres	1,8	4,6	6,4	9,2	
Total des engagements reçus	38,2	27,0	65,2	84,8	

ACHATS DE DROITS ET ENGAGEMENTS DE COPRODUCTIONS (NETS)

Ces engagements se rapportent :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés,
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

TRANSPORT D'IMAGES, LOCATION SATELLITE ET TRANSPONDEURS

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées, tant pour la diffusion analogique que pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

BAUX NON RESILIALES

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières.

RESPONSABILITE SUR PASSIF DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagement hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenue par les autres associés.

VENTES DE DROITS

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 30 juin 2010.

CONTRATS DE DIFFUSION

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

La présentation des engagements du Groupe n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

28. PARTIES LIÉES

28.1. Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés non consolidées, les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,56%, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

28.2. Transactions avec les actionnaires

PRET AUX ACTIONNAIRES

Aux termes d'une convention de placement de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision en date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Cette convention a été renouvelée lors du Conseil de Surveillance du 11 février 2010 et prévoit la possibilité pour M6 d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions sont conformes aux conditions de marché.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision, le placement à Bayard d'Antin ne pourra excéder 20% des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 30 juin 2010, le compte courant entre M6 et Bayard d'Antin s'élève à 20,0 M€.

TRANSACTIONS COURANTES

	30/06/2010		30/06/2009	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	2,2	0,9	0,9	0,2
Achats de biens et services	(14,8)	(0,4)	(15,4)	(0,4)

Les ventes et les achats effectués avec les actionnaires ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2010		31/12/2009	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	28,0	0,3	11,4	0,2
Dettes	10,8	0,2	11,3	0,1

OPERATIONS SPECIFIQUES

Aucune opération spécifique n'a été conclue par le Groupe avec ses actionnaires au cours du premier semestre 2010.

28.3. Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises (principalement TCM DA, TF6, Série-Club et HSS Belgique) :

	30/06/2010	30/06/2009
à 100%		
Ventes de biens et services	5,9	4,7
Produits financiers	-	-
Achats de biens et services	(1,2)	(2,1)

Les ventes et les achats effectués avec les coentreprises ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2010	31/12/2009
à 100%		
Créances	7,1	6,3
<i>dont financement</i>	4,3	3,3
Dettes	3,9	5,3
<i>dont financement</i>	3,4	4,7

Les créances relatives au financement sont constituées des remontées des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

28.4. Transactions avec les entreprises associées

Il n'y a pas eu de transactions significatives au cours du 1^{er} semestre 2010 avec la société Tyre dating.

28.5. Transactions avec les dirigeants

Un renouvellement des membres du Directoire est intervenu lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 25 mars 2010.

Monsieur Eric D'Hotelans a quitté le Directoire à l'issue de son mandat et est remplacé par Monsieur Jérôme Lefébure.

Les données ci-après relatives à la rémunération versée aux membres du Directoire sont établies pour Messieurs D'Hotelans et Lefébure prorata temporis de leur appartenance au Directoire.

La rémunération ainsi versée au cours du premier semestre 2010 aux membres du Directoire représente un total de 3 868 599 € et se ventile en une part fixe pour 983 204 € et une part variable pour 2 885 395 €.

Au cours du premier semestre 2010, il n'y a pas eu de nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites au bénéfice des membres du Directoire.

Dans cette même période, aucun membre du Directoire n'a levé d'options de souscription d'actions.

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 6 mai 2008, 32 410 actions gratuites ont été livrées le 6 mai 2010 aux membres du Directoire (membres à la date d'attribution). La période d'incessibilité fiscale de ces actions expire deux années après la livraison.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière dont le coût global et les modalités de détermination sont décrits en note 4.14 du document de référence 2009.

Concernant le Conseil de Surveillance, aucune rémunération sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 n'a été versée au cours du semestre écoulé. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient 2 200 actions du Groupe au 30 juin 2010.

29. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2010 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

30. PERIMETRE

			30/06/2010	31/12/2009		
Société	Forme	Activité	% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
ANTENNE M6						
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SASU	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CHAINES NUMERIQUES						
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SNC	Chaîne musicale W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Fun TV	SAS	Chaîne musicale Fun TV	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication	SAS	Chaînes musicales M6 Music Black - Rock - Hit	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne numérique Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne numérique Téva	100,00%	IG	100,00%	IG
Série Club	SA	Chaîne numérique Série Club	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF6	SCS	Chaîne numérique TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	100,00 %	IG	100,00 %	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	95,00%	IG	95,00 %	IG
Girondins Expressions	SASU	Chaîne TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SASU	Agence de voyages	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Citao	SARL	Magazine de presse écrite	100,00%	IG	100,00%	IG
Femmes en Ville	SAS	Magazine de presse écrite	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Live Stage	SAS	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Echo6	SAS	Commercialisation de produits mobiles	50,00%	IP	50,00 %	IP
La boîte à News	SARL	Société internet et télématique	50,00%	IG	50,00%	IG
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Boutique la Chaîne	SNC	Chaîne 24 h / 24 h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	50,00%	IP	50,00 %	IP
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Télévente promotion	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mistergooddeal	SA	E-commerce	100,00%	IG	100,00%	IG
Tyredating	SAS	Vente à distance sur catalogue général	32,67%	ME	32,67%	ME
Diem 2	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Hugo Films	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
Mandarin	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	50,00 %	IP	50,00 %	IP
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00%	IG	100,00%	IG
Immobilière M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusions	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Numérique	SAS	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SAS	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Divertissement	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Récréative	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 Gestion	SA	Gérante de TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence
NC : Non consolidé

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société « ad hoc ».

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine Cedex
Capital social : €51 582 182,39

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010 Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Métropole Télévision S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young et Autres

Xavier Troupel
Associé

Marc Ghilotti
Associé

Bruno Perrin
Associé



MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
T/01 41 92 66 66 F/01 41 92 66 10
www.groupem6.fr